



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

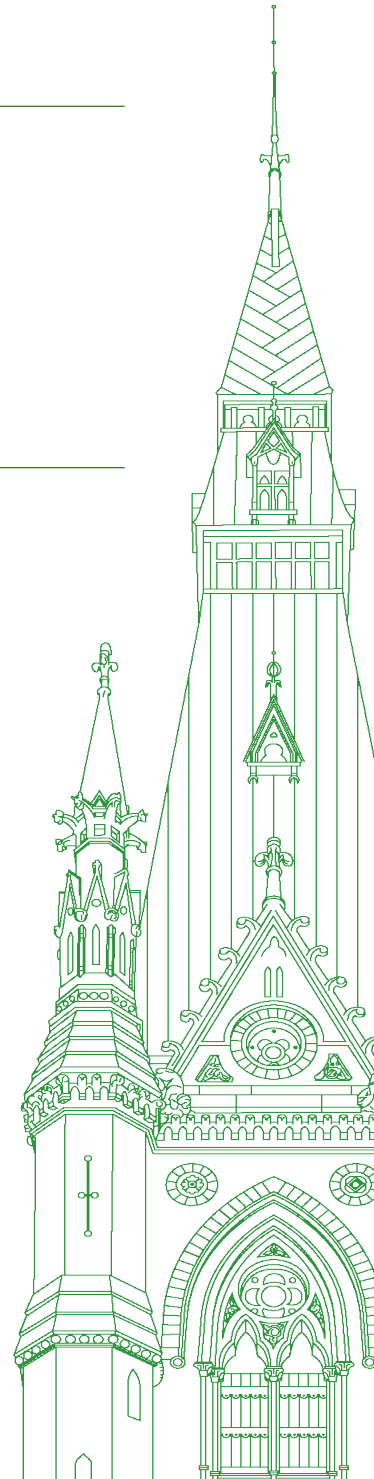
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 013

Le lundi 24 novembre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le lundi 24 novembre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 13^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 24 septembre 2025, le Comité poursuit son étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones.

Je tiens à rappeler à tous nos petits conseils visant à aider les interprètes. Veillez à ce que vos micros soient éteints quand vous ne parlez pas. Si vous ne parlez pas et que vous retirez votre oreillette, posez-la sur la petite plaque. Vous pouvez aussi la garder à l'oreille.

Nous avons des gens qui se joignent à nous en ligne. Mme Lavack est avec nous. Le chef Michael Yellowback, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, se joindra à nous en ligne.

Je crois que vous avez tous fait l'essai du son avec les interprètes.

Pour ceux qui participent en ligne, quand vous désirez intervenir, cliquez sur la fonction « lever la main ». Le greffier et moi vérifions ce signal et nous vous donnerons la parole.

J'ai présenté le chef Michael Yellowback. Nous accueillons également M. Lloyd Yew, président-directeur général de l'agence Turtle Island Private Investigators Inc., et Mme Hilda Anderson-Pyrz, de National Family and Survivors Circle Inc.

Vous disposerez chacun de cinq minutes, puis nous passerons aux questions. Quand vos cinq minutes seront presque écoulées, je vous ferai signe pour vous inviter à conclure.

Commençons par M. Yew, s'il vous plaît.

Lloyd Yew (président-directeur général, Turtle Island Private Investigators Inc., à titre personnel): Merci de m'avoir invité, monsieur le président.

Kinanâskomitin.

Merci beaucoup.

Je m'appelle Lloyd Yew. Je suis un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada, et je suis actuellement le président-directeur général de l'agence de détectives TIPI, Turtle Island Private Investigators.

L'agence TIPI a été créée en février 2022 et, depuis, elle fournit ses services aux communautés des Premières Nations et métisses

du Nord de la Saskatchewan. Jusqu'à maintenant, l'agence TIPI a servi dans neuf communautés. Son personnel se compose d'anciens membres de la GRC et d'anciens militaires autochtones. Chaque membre de la GRC apporte des compétences différentes à l'équipe. Nous avons d'anciens agents de la Section antidrogue, de la Section des affaires spéciales « O », de la Section de la sécurité routière ainsi que d'anciens sous-officiers responsables.

L'équipe de l'agence TIPI compte deux aînés: un homme, qui est cri, et une femme, qui est dénée. Nous avons un avocat-conseil, une équipe canine, d'anciens joueurs de hockey professionnels et d'anciens joueurs de volleyball universitaires.

L'agence TIPI utilise des appareils technologiques de pointe, notamment des drones haut de gamme équipés d'une caméra infrarouge, d'un haut-parleur et d'un projecteur. Nous utilisons des caméras de surveillance montées sur les véhicules et sur le corps, des jumelles et des caméras infrarouges portatives ainsi que des radios portatives et des radios de camions qui émettent dans le monde entier. Notre agence a été conçue pour aider les communautés autochtones à faire face aux problèmes sociaux.

Dans le Nord de la Saskatchewan, les communautés et leurs dirigeants sont submergés par les drogues illégales, les gangs, la prostitution, la violence et les suicides. Les membres de ces communautés, surtout les aînés et les parents seuls, ont peur et se sentent menacés. Dans une communauté, à deux occasions, des aînés ont été attaqués chez eux par des personnes qui étaient sous l'influence de la drogue et de l'alcool. Un de ces aînés s'est retrouvé à l'hôpital avec un bras cassé.

L'agence TIPI répond à des plaintes diverses, notamment à des tentatives de suicide. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons dû nous occuper d'une jeune femme qui faisait une tentative de suicide. On nous avait appelés, parce que la GRC n'était pas disponible. Quand nous sommes arrivés sur les lieux et que nous avons enfin réussi à pénétrer dans la résidence, nous avons trouvé la jeune femme au sous-sol à côté de la fournaise. Elle avait bloqué la porte avec un matelas. Elle s'était pendue. Nos agents l'ont tout de suite saisie, ils l'ont soulevée, ils l'ont tenue tout en la déliant, puis ils l'ont ranimée. Ce n'était pas la première fois que les agents de la TIPI sauvaient une vie.

L'agence TIPI crée des partenariats dans les communautés avec les aînés, les dirigeants, les directeurs récréatifs, les responsables de la santé en milieu scolaire et les agents de la GRC. Nos agents patrouillent dans les rues nuit et jour avec des véhicules de sécurité bien identifiés et avec des drones. Notre agence communique régulièrement avec la GRC pour l'aider à localiser des individus visés par des mandats, pour répondre à des plaintes et, parfois, pour répondre à des appels des répartiteurs. La TIPI les aide à effectuer des perquisitions, à évacuer des bâtiments, à protéger la scène d'un incident, et bien plus encore.

La TIPI surveille également les activités illégales, les trafiquants de drogue et les membres de gangs, puis elle les documente et transmet l'information à la GRC. Nous intervenons dans les situations d'urgence et nous aidons aussi à chercher des personnes portées disparues. Nous participons à tous les rassemblements communautaires. Nous entraînons les joueurs de hockey, nous organisons des cliniques de volley-ball, nous encadrons les jeunes, nous aidons les infirmières communautaires et les ambulanciers, nous enseignons l'autodéfense aux travailleurs de première ligne et nous aidons les dirigeants des bandes à préparer des documents juridiques et tout ce dont ils ont besoin. Nous créons des dossiers et nous tenons des statistiques sur tous les clients.

Quand nous avons commencé à servir une communauté du Nord, nous avons répondu à environ 100 plaintes par mois pendant les premiers mois. Le mois dernier, les plaintes avaient diminué de près de 50 %. Il est évident que la présence de l'agence TIPI dans les communautés est efficace. Pour remédier à ce que la nation métisse de la Saskatchewan a appelé plus tôt cette année un état d'urgence causé par la crise de drogues, de violence et d'alcool, nous collaborons avec cette nation, avec la GRC, avec le service des commissaires de police, et avec d'autres groupes, à l'élaboration d'un programme provincial d'agents de sécurité communautaire.

• (1535)

En conclusion, je vais vous citer un commentaire des agents de la GRC qui sont postés dans les communautés où nous travaillons: « Il est bon de savoir que nous pouvons compter sur votre soutien ».

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Yew.

Nous cédon maintenant la parole au chef Yellowback, qui se joint à nous en ligne.

Vous pouvez commencer, chef.

Le chef Michael Yellowback (chef, Assemblée des chefs du Manitoba): *[Le témoin s'exprime en cri.]*

[Traduction]

Merci, monsieur le président et membres du Comité.

Je suis le chef Michael Yellowback. Je comparais aujourd'hui au nom de l'Assemblée des chefs du Manitoba, qui représente 63 Premières Nations visées par les traités 1 à 6 et 10 au Manitoba. Je suis de la nation crie Manto Sipi, sur le territoire visé par le Traité n° 5.

Je prends la parole aujourd'hui non seulement dans mon rôle de chef, mais pour témoigner de la réalité vécue par les citoyens des Premières Nations. Je tiens à souligner les lacunes systémiques et structurelles des systèmes actuels de sécurité publique et de maintien de l'ordre qui nous sont imposés.

Le message de nos dirigeants est clair. Les Premières Nations du Manitoba font face à une crise de la sécurité et du bien-être publics, et les programmes du Canada visant à appuyer les services de police et de sécurité publique des Premières Nations ne règlent pas cette crise. La nation crie Manto Sipi et les Premières Nations du Nord du Manitoba s'efforcent depuis 24 ans d'établir un service de police régional dirigé par des Premières Nations.

Les Premières Nations du Nord du Manitoba ont conclu deux ententes tripartites avec le Canada et le Manitoba pour établir ce service de police régional. La première date du 6 juin 2001. Depuis

2001, le Canada n'a pas alloué dans son budget le 52 % du financement nécessaire pour établir ce nouveau service de police régional des Premières Nations au Manitoba dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit. Nous sommes inquiets et profondément déçus que le budget de 2025 ne prévoise aucun investissement dans les services de police des Premières Nations. Il ne prévoit pas non plus l'établissement d'un nouveau service de police dirigé par les Premières Nations, ni au Manitoba ni ailleurs au Canada.

Le Manitoba n'a pas fixé de normes sur la prestation des services de police et de sécurité publique dans les Premières Nations. Ma communauté, qui compte mille résidents, n'est pas reliée au réseau routier toutes saisons. Nous dépendons de services aériens réguliers, et les routes d'hiver sont de plus en plus courtes. La GRC ne patrouille notre communauté qu'une semaine par mois. Il n'existe aucune norme identifiable qui permette l'absence totale de police dans une communauté pendant trois semaines par mois.

Partout au Manitoba, les Premières Nations déclarent l'état d'urgence en raison de la violence, de la toxicomanie, des conditions de logement inadéquates, de la vulnérabilité des jeunes, des feux de forêt, des évacuations et des longues périodes sans présence policière. La plupart de nos Premières Nations sont dans la même situation que la nation Manto Sipi: elles n'ont pas de détachement de la GRC à temps plein, et bon nombre d'entre elles n'ont pas de centre de détachement ni de logements pour les policiers.

La vérificatrice générale a confirmé que le programme des services de police n'est pas fondé sur le risque lié à la population, que les fonds alloués n'ont pas été dépensés et qu'on ne pourvoit pas les postes d'agents vacants. Nous demandons au Comité de recommander au gouvernement du Canada d'adopter une loi qui exige que les services de police des Premières Nations soient désignés essentiels. Nous demandons au Comité de recommander qu'en même temps, le Canada établisse des normes identifiables sur la prestation des services de police et de sécurité publique dans les Premières Nations.

Nous demandons au Comité d'inciter le Canada à prendre des mesures réelles et concrètes pour soutenir les démarches que les Premières Nations entreprennent pour protéger leurs citoyens. Lors des évacuations causées par les feux de forêt de 2025, et aussi pendant la pandémie de la COVID-19, les Premières Nations ont mené leurs propres interventions d'urgence soigneusement conçues et bien contrôlées. Elles se sont avérées beaucoup plus efficaces que les interventions des systèmes fédéral et provinciaux.

Les Premières Nations du Manitoba progressent rapidement vers la conformité aux mandats de l'Assemblée des chefs du Manitoba, l'ACM. L'ACM et ses Premières Nations membres proposent une approche pratique et fondée sur les droits des Autochtones pour répondre aux problèmes de leadership. Il s'agit d'une approche de sécurité publique des Premières Nations axée sur les points suivants:

Premièrement, la planification de la sécurité doit être guidée par les lois et les principes de justice des Premières Nations et soutenue par des ressources adéquates.

Deuxièmement, le Canada devrait collaborer avec les Premières Nations membres de l'ACM pour élaborer une loi propre aux Premières Nations du Manitoba qui soit conforme à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et qui reconnaisse l'autorité des Premières Nations en matière de sécurité publique.

Troisièmement, il devrait reconnaître que la table tripartite des Premières Nations, du Canada et du Manitoba est nécessaire pour coordonner la mise en œuvre, le remaniement et l'harmonisation du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit avec les priorités et les principes nationaux de sécurité publique.

Quatrièmement, le financement doit être stable et pluriannuel en fonction des besoins réels de nos Premières Nations.

Cinquièmement, le Canada devrait investir dans les institutions des Premières Nations vouées à la sécurité, notamment les systèmes de justice, les programmes de guérison, la gestion des urgences et les structures de sécurité locales.

● (1540)

L'ACM demande également au Comité de recommander au Canada de prendre trois mesures concrètes essentielles:

Premièrement, il devrait combler sans tarder les lacunes du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit. Il devrait s'occuper des postes vacants, des fonds non dépensés et de la présence policière beaucoup trop rare. Il est urgent que le Canada investisse dans la création de nouveaux services de police dirigés par les Premières Nations, qui sont les éléments essentiels de la sécurité et du bien-être publics à long terme des Premières Nations.

Deuxièmement, il devrait soutenir et considérablement élargir les systèmes de sécurité dirigés par les Premières Nations qui fournissent déjà leurs services au Manitoba, notamment les agents de sécurité des Premières Nations. Il devrait rétablir l'application des lois et des règlements des Premières Nations et renforcer les équipes de protection communautaire ainsi que les soutiens axés sur le mieux-être et les systèmes d'intervention d'urgence semblables à ceux que nous avons appliqués pendant la pandémie de la COVID-19.

Troisièmement, il devrait élaborer, de concert avec les Premières Nations du Manitoba, une feuille de route, visant à développer la compétence des Premières Nations en matière de sécurité, qui soit conforme à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, aux conclusions de l'enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones et aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Cette feuille de route devra s'inspirer des lois et du processus législatif des Premières Nations, des mécanismes d'application de la loi et des systèmes de sécurité définis par nos nations et fondés sur les principes de la justice réparatrice.

Les Premières Nations du Manitoba ont déjà amorcé ce travail en renforçant nos lois, en appliquant nos règlements administratifs, en établissant nos propres systèmes de sécurité ainsi qu'en protégeant nos nations avec les outils dont elles disposent et conformément aux principes des Premières Nations. Nous avons la vision, le mandat et le pouvoir inhérents d'assurer la sécurité publique et le bien-être de nos nations. Il nous faut seulement que le Canada honore ses obligations et soutienne une transition harmonisée avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones vers la compétence des Premières Nations en matière de sécurité.

Nous demandons au Comité de présenter précisément cette recommandation.

Ekosi, kinanaskomitinowow.

● (1545)

Le président: Merci beaucoup, chef.

Madame Anderson-Pyrz, vous avez la parole pour cinq minutes.

Hilda Anderson-Pyrz (présidente, National Family and Survivors Circle Inc.): Merci, monsieur le président et membres du Comité.

Je m'appelle Hilda Anderson et je suis présidente du National Family and Survivors Circle Inc. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif dirigé par des Autochtones et fondé sur les distinctions. Il se compose de membres des familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées, de survivantes de la violence fondée sur le sexe et la race et de nos proches bispirituels et de diverses identités de genre. Pour les familles, pour les survivantes et les femmes autochtones, pour les filles et les personnes de diverses identités de genre, la sécurité publique n'est pas un dossier stratégique ou un concept abstrait. C'est une question de vie ou de mort. Elles se demandent chaque jour si la fille, la mère, la sœur, la tante ou la conjointe de quelqu'un est rentrée chez elle en toute sécurité. Elles souhaitent que les familles reçoivent le respect et l'intervention qu'elles méritent quand un être cher est porté disparu ou blessé.

La sécurité publique des peuples autochtones est un droit de la personne que les gouvernements ont l'obligation de respecter. Cette obligation est renforcée par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui affirme le droit inhérent des peuples autochtones de s'autodéterminer et de vivre à l'abri de la violence. Cependant, les résultats de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ont clairement indiqué qu'en dépit de ces droits reconnus partout dans le monde, le cycle continu de la violence dont nous sommes témoins est enraciné dans le colonialisme, le racisme systémique et l'inaction du gouvernement. Cette violence n'est pas accidentelle et elle n'est pas nouvelle.

Je vais axer mes observations sur ce que les familles, les survivantes et les femmes autochtones, ainsi que les filles, les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre auront besoin de constater pour croire que la sécurité publique a été transformée. Ces besoins sont constants depuis des décennies et sont clairement énoncés dans les appels à la justice de l'Enquête nationale. Aujourd'hui, je vais vous présenter huit recommandations essentielles.

Premièrement, la sécurité doit être considérée comme un droit de naissance. Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ont droit à la sécurité et au bien-être dès leur naissance. Les gouvernements doivent reconnaître qu'il s'agit d'un droit humain fondamental. Leurs actions et leurs investissements doivent refléter cette réalité.

Deuxièmement, les services de police autochtones doivent être reconnus par la loi comme étant essentiels. La sécurité publique dans les communautés autochtones ne peut pas dépendre de cycles de financement à court terme et de priorités gouvernementales changeantes. Elle doit être entièrement financée, réglementée et conçue pour répondre aux besoins réels des communautés.

Troisièmement, une véritable transformation nécessite des systèmes de sécurité publique dirigés par les Autochtones. Nous ne pouvons pas régler des problèmes profondément enracinés en essayant d'ajuster des systèmes qui ont été conçus sans nous et même, souvent, contre nous. Il nous faut des modèles de sécurité publique conçus par les Autochtones et fondés sur les distinctions qui reflètent les réalités, les cultures et les droits des communautés.

Quatrièmement, les gouvernements doivent mettre en œuvre sans tarder les appels à la justice. Les appels à la justice 9.1 à 9.11 présentent une feuille de route claire et détaillée pour la transformation des services policiers. Les familles, les survivantes et les femmes autochtones ainsi que les filles et les personnes de diverses identités de genre ne devraient pas attendre que l'on prenne des mesures pour respecter des promesses faites il y a des années. La mise en œuvre doit être immédiate, transparente et responsable.

Cinquièmement, notre système de sécurité publique doit être élaboré conjointement avec les gouvernements autochtones. Les nations autochtones connaissent les solutions qui sont efficaces dans leurs communautés. Cette élaboration doit être authentique, fondée sur les principes de l'autodétermination des Autochtones et considérée comme une obligation fondée sur les droits.

Sixièmement, chaque décision doit être guidée par l'optique des droits de la personne. La sécurité publique n'est pas un programme qu'on élargit ou qu'on réduit en fonction des budgets. C'est une obligation fondée sur le respect des droits de la personne. Les gouvernements ont la responsabilité de les respecter dans leurs politiques, dans leurs lois et dans leurs décisions en matière de financement.

Septièmement, les gouvernements doivent financer toute la portée de la sécurité définie par la communauté. La sécurité ne se limite pas au maintien de l'ordre. Les familles et les survivants ont besoin que l'on investisse dans la prévention, dans des programmes axés sur la terre et la culture, dans le soutien à la guérison, dans les services aux victimes, dans l'intervention en situation de crise et dans les soins adaptés au traumatisme. La prestation de ces soutiens doit être stable et à long terme.

Huitièmement, les familles, les survivantes, les femmes et les filles autochtones ainsi que les personnes de diverses identités de genre doivent participer à chaque étape de cette élaboration. Leurs connaissances, leur expérience et leur leadership sont essentiels pour apporter des changements efficaces. Elles sont titulaires de ces droits. Nous ne sommes pas des parties prenantes. Nous devons contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à la surveillance des systèmes de sécurité publique.

Distingués membres du Comité, les familles, les survivantes ainsi que les femmes et les filles autochtones présentent ces demandes clairement depuis des dizaines d'années. Elles attendent depuis très longtemps que les gouvernements agissent en fonction de ce que nous leur avons déjà dit. La sécurité publique des peuples autochtones doit être fondée sur les droits, élaborée conjointement avec les nations autochtones et éclairée par ceux qui ont vécu les conséquences d'un échec systémique. Pour mettre fin à cette crise, il faut des mesures audacieuses, urgentes et coordonnées. Il faut écouter les familles, les survivantes et les personnes de diverses identités de genre et honorer leur contribution. Il faut transformer la sécurité publique afin que chaque femme, chaque fille et chaque personne 2ELGBTQIA+ autochtone puisse vivre dans la dignité et en toute sécurité.

• (1550)

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à notre premier tour de six minutes avec M. Schmale.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Je remercie beaucoup nos témoins.

Ma première question s'adresse à M. Yew.

Je vous remercie pour votre service d'agent de la GRC et pour vos contributions.

Vous avez observé une augmentation de l'activité des gangs et de la vente de drogues dans certaines des communautés que vous servez. Avez-vous une idée des raisons pour lesquelles cela se produit actuellement à une telle fréquence et avec autant de violence?

Lloyd Yew: Quand j'étais policier dans ces communautés, nous ne voyions pas autant de violence et de drogues. La cause principale est l'abondance des drogues qui entrent dans la communauté, car la meth en cristaux est très bon marché. Il est évident que les pensionnats ont également eu une incidence sur le mode de vie des gens. Certains de ces enfants n'ont jamais vraiment connu de structure parentale, familiale. Ils n'en ont jamais eu. Le nombre d'enfants avec lesquels nous traitons actuellement... Je ne sais pas comment l'expliquer. On ne leur a jamais enseigné à distinguer le bien du mal. Voilà ce que j'essaie de vous expliquer. C'est très triste.

Tous les problèmes des grandes villes de l'époque, les drogues et la violence qu'elles suscitaient, tout cela s'est retrouvé dans les petites villes et dans ces communautés. À l'heure actuelle, les dirigeants, les enseignants et les services de police sont débordés par ces problèmes. Le Nord de la Saskatchewan fait face à une pénurie de services policiers. Je ne peux parler que pour le Nord de la province. Nous sommes censés avoir cinq membres, mais il ne nous en reste plus qu'un.

Une communauté voisine est censée avoir, je crois, 19 agents de police, mais il ne lui en reste plus que cinq. Ils sont surchargés d'appels. Je le répète, c'est à cause des familles déchirées par les pensionnats. C'est l'une des raisons principales.

Jamie Schmale: Trouvez-vous que le manque d'aide pour les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie fait également partie du problème?

Lloyd Yew: Pardonnez-moi, je perds un peu l'ouïe.

Jamie Schmale: Moi aussi. Je vous comprends.

Trouvez-vous que l'accès à de l'aide pour les toxicomanes constitue également un obstacle?

Lloyd Yew: Oui, tout à fait. Nous n'avons pas assez de ces soutiens. Il y en a quelques-uns à la clinique, mais ils sont très limités. Il faut absolument que le Nord de la Saskatchewan reçoive cette aide.

Un de nos aînés travaille en santé mentale. Il est frustré, et je le comprends. Au moment où nous avons besoin d'aide, nous n'en trouvons pas. Il y a de longues listes d'attente. C'est l'un des graves problèmes. Les gens se découragent et cessent de chercher du soutien.

Jamie Schmale: Madame Anderson-Pyrz, vous avez mentionné dans votre exposé que le gouvernement ne respectait pas ses obligations en matière de sécurité publique. Vous nous avez présenté une série de recommandations.

D'après ce que viennent de dire M. Yew et notre ami du Manitoba, que pensez-vous du niveau de criminalité dans certaines de ces communautés? Avez-vous l'impression que le gouvernement ne respecte pas du tout ses obligations, ou qu'il s'éloigne de plus en plus de l'objectif fixé?

Hilda Anderson-Pyrz: En observant les répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens et en pensant aux décennies de pauvreté dans lesquelles les peuples autochtones ont vécu, je constate qu'aucun ordre gouvernemental du pays ne s'est vraiment attaqué aux causes profondes de la violence et des toxicomanies qui sévissent dans nos communautés.

Cette situation est encore plus grave pour les femmes et les filles autochtones, pour les personnes bispirituelles et pour les personnes de diverses identités de genre. Si l'on examine la situation sous l'angle du genre, nous sommes encore plus menacés par l'inaction des gouvernements face aux conséquences profondes des défaillances systémiques que nous continuons de subir en 2025.

• (1555)

Jamie Schmale: Il me reste juste assez de temps pour une ou deux questions, je crois.

Le président: Vous avez une minute.

Jamie Schmale: Une minute. Très bien.

J'espère pouvoir y revenir au deuxième tour, car je veux vous poser des questions sur ces causes profondes. J'aimerais essayer d'approfondir un peu cette question.

Je vais rapidement m'adresser au chef Yellowback.

Dans votre témoignage, vous avez présenté un certain nombre de recommandations, et vous avez aussi mentionné l'entente que vous avez signée récemment. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction.

Vous avez souligné que la formule de financement est problématique. Certains témoins nous ont dit qu'on révisé ces ententes d'une année à l'autre. Souvent, cela ne concorde pas avec les besoins financiers et cela crée toute une série d'autres problèmes. Vous avez aussi souligné cela. Le modèle de financement révisé d'une année à l'autre ne fournit pas beaucoup de certitude.

Voulez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Le président: Vous avez 20 secondes, chef.

Le chef Michael Yellowback: Eh bien, notre communauté reçoit environ 42 000 \$ pour le programme des agents de sécurité des Premières Nations, mais nous dépensons près de 400 000 \$ par année.

L'un des grands défis de notre communauté est celui d'assurer la sécurité publique en l'absence de la Gendarmerie royale du Canada...

Le président: Merci, chef.

Le chef Michael Yellowback: Bien.

Le président: Je suis sûr que vous pourrez présenter le reste de votre réponse au prochain tour.

Monsieur Hanley, vous avez six minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci à vous trois d'être venus témoigner.

Monsieur Yew, je vais vous poser ma première question.

Vers la fin de votre témoignage écrit, il y a une citation vraiment intéressante. Vous avez dit que vos collègues de la GRC trouvent que le soutien de votre agence leur donne l'impression d'avoir des agents supplémentaires. Votre présence est évidemment appréciée, mais j'imagine qu'elle ajoute une dimension différente à ce

qu'offrent les services de base de la GRC. Pourriez-vous nous en parler un peu?

Lloyd Yew: Quand nous intervenons dans une communauté, nous allons au cœur de cette communauté. Nous offrons nos services à tout le monde, y compris à la police et à la GRC. Dans la plupart des cas, on nous appelle parce que les services policiers n'ont pas assez d'agents et qu'ils ont besoin d'aide. Quand nous les aidons, nous formons une sorte de partenariat non officiel. Nous leur demandons de quoi et de qui ils ont besoin.

Il est parfois nécessaire d'appeler les forces d'opérations spéciales dans la communauté. Quand nous y sommes déjà, les policiers utilisent notre équipement, surtout les drones. Par exemple, dans une communauté, un individu s'était barricadé dans une maison, et nous ne savions pas s'il était armé. La police nous a ouvert la porte, nous l'avons repéré avec notre drone et nous l'avons évacué. Autrement, les policiers auraient dû attendre une demi-journée pour que l'équipe d'intervention d'urgence arrive. C'est ainsi que nous collaborons avec la GRC.

Brendan Hanley: C'est très impressionnant.

J'ai aussi relevé que vous avez souligné, également vers la fin de votre déclaration préliminaire, la nécessité de lancer des programmes d'agents de sécurité communautaire dans toute la Saskatchewan.

Après avoir écouté des réunions précédentes du Comité, ou pour l'avoir appris directement, savez-vous que le Yukon a mis en œuvre des programmes d'agents de sécurité communautaire dans un certain nombre de communautés?

Comment se déroule votre réseautage avec les autres programmes d'agents de sécurité communautaire du pays? Quel en est le modèle? Selon vous, de quels éléments importants des agents de sécurité communautaire devrions-nous sérieusement tenir compte?

Je vais vous demander d'être le plus bref possible afin que je puisse poser quelques autres questions. Merci.

Lloyd Yew: Je connais deux programmes d'agents de sécurité communautaire dans le Nord de la Saskatchewan. Dans les deux cas, il manque... Les agents sont à peine formés. Ils sont intimidés, parce qu'ils travaillent dans leur communauté. Ils ne peuvent pas appliquer les règlements administratifs, parce qu'ils ont un lien quelconque avec tous les résidents.

Quand la nation métisse de la Saskatchewan s'est adressée à nous... Nous ne faisons pas partie de cette communauté. Nous sommes d'anciens policiers et nous pouvons former nos jeunes pour qu'ils deviennent agents de sécurité communautaire. De plus, si notre agence TIPI obtenait le statut requis, nous pourrions utiliser des vaporisateurs de poivre. Pour le moment, nous n'avons qu'un bâton et des menottes. Il arrive à mes gars de se faire attaquer. Ces vaporisateurs nous aideraient à nous protéger.

Nous transmettons aux autres les éléments de formation que nous possédons déjà pour qu'ils puissent être pleinement... Nous voulons que nos gars commencent à penser comme des policiers, comme nous, parce que nous préparons beaucoup de ces jeunes à passer au stade suivant, à se joindre aux forces policières.

• (1600)

Brendan Hanley: Merci beaucoup. Je serais heureux de poursuivre cette conversation, mais j'ai quelques questions à poser à Mme Anderson-Pyrz.

Une partie de la motion originale souligne que l'étude « devra également porter sur les obstacles et le racisme systémique qui existent au sein du système judiciaire et analyser les éléments qui empêchent les peuples autochtones de devenir des agents d'application de la loi ». Je pense que nous en avons plus ou moins discuté tout au long de l'étude, mais peut-être pas en profondeur.

Vous avez aussi mentionné les appels à la justice 9.1 à 9.11. L'appel 9.6 demande à « tous les services de police de mettre sur pied une unité d'enquête spéciale indépendante sur les omissions d'enquête, les inconduites de la police et toutes les formes de pratiques discriminatoires », et la phrase continue. J'aimerais savoir ce que vous pensez. Pourriez-vous nous dire avec quelle efficacité nous nous attaquons au racisme systémique et ce que nous devrions faire de plus?

Hilda Anderson-Pyrz: Du point de vue d'une femme autochtone et d'une personne qui dirige une grande partie des interventions entourant la violence fondée sur le sexe et la race à l'égard des femmes, des filles et des personnes bispirituelles et de diverses identités de genre autochtones, je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire. Quand les femmes, les filles et les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre autochtones demandent de l'aide aux services de police, elles se font régulièrement dévaloriser et elles subissent de la discrimination, un manque de respect et des comportements racistes. Il est crucial de souligner que les services de police dévalorisent la vie des femmes, des filles et des personnes bispirituelles et de diverses identités de genre autochtones. Ils ne prennent pas leurs plaintes au sérieux. Ils ne recherchent pas les femmes disparues, parce qu'ils nous répondent qu'elles font la fête quelque part ou qu'elles sont allées ailleurs pour être tranquilles et qu'elles reviendront très bientôt.

Le rapport de l'enquête nationale, publié en 2019, démontre clairement que les problèmes systémiques liés aux services de police se manifestent dans tout le Canada. Nous sommes en 2025. Je reste à l'écoute, et j'entends toujours dire que cette attitude demeure très problématique et que nous devons nous en occuper. Nous devons veiller à ce que les politiques et les lois attribuent la responsabilité aux systèmes et non aux policiers. Quand nous tiendrons les systèmes responsables, la situation se transformera, et les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes de diverses identités de genre autochtones du pays se sentiront en sécurité. Elles auront accès aux ressources qui devraient les protéger au lieu de subir de la discrimination.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être avec nous.

Dans des régions comme la mienne, à savoir l'Abitibi-Témiscamingue, des communautés telles que...

[Traduction]

Hilda Anderson-Pyrz: L'interprétation ne fonctionne pas.

Le président: Le greffier va vous aider. C'est peut-être le volume.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur Yew, je vous remercie d'être avec nous.

Dans des régions comme la mienne, à savoir l'Abitibi-Témiscamingue, on constate que des communautés comme Notre-Dame-du-Nord signalent une augmentation du nombre de cambriolages, de vols et d'actes de vandalisme. Au cours de la dernière semaine, nous avons reçu de nombreux témoins. Ils nous ont dit que des groupes criminels organisés exploitent délibérément les lacunes en matière de maintien de l'ordre, en particulier dans les zones rurales et dans les réserves autochtones disposant de ressources insuffisantes. C'est vrai au Québec, sur la Côte-Nord et en Ontario. Je pense que c'est aussi vrai au Manitoba.

D'après votre expérience en matière d'enquêtes, comment le crime organisé tire-t-il parti de ces lacunes dans le maintien de l'ordre au-delà des frontières provinciales?

Quelle tendance observez-vous en ce qui a trait à la mobilité de ces groupes entre les Premières Nations et les communautés non autochtones voisines?

• (1605)

[Traduction]

Lloyd Yew: Je suis désolé. Il n'y avait pas d'interprétation.

Le président: Nous allons suspendre la séance un instant.

• (1605)

(Pause)

• (1605)

L'interprétation fonctionne maintenant.

Allez-y, monsieur Lemire.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur Yew, je vous remercie d'être avec nous.

Dans des régions comme la mienne, à savoir l'Abitibi-Témiscamingue, on constate que des communautés, comme Notre-Dame-du-Nord, signalent une augmentation du nombre de cambriolages, de vols et d'actes de vandalisme. Au cours des dernières semaines, nous avons reçu de nombreux témoins. On nous a dit que des groupes criminels organisés exploitent délibérément les lacunes en matière de maintien de l'ordre, en particulier dans les zones rurales et dans les réserves autochtones disposant de ressources insuffisantes.

D'après votre expérience en matière d'enquêtes, comment le crime organisé tire-t-il parti de ces lacunes dans le maintien de l'ordre au-delà des frontières provinciales?

Quelle tendance observez-vous en ce qui a trait à la mobilité de ces groupes entre les Premières Nations et les communautés non autochtones voisines?

[Traduction]

Lloyd Yew: Nous faisons face à une pénurie de services policiers. Évidemment, les malfaiteurs le reconnaissent. Je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles la criminalité augmente, du moins là où je travaille dans le Nord de la Saskatchewan.

Il n'y a pas suffisamment de services de police et de présence policière. De mon temps, les policiers n'avaient pas besoin d'alimenter des ordinateurs. Aujourd'hui, la police doit alimenter les ordinateurs. Au lieu de passer leur temps dans les rues, les policiers restent au bureau pour travailler sur leurs ordinateurs. À l'époque, nous prenions des notes sur tout ce qui arrivait pendant nos patrouilles. Les gens nous voyaient. Maintenant, ils ne nous voient plus.

Les jeunes remarquent cela. Il est facile d'influencer un jeune. Les trafiquants de drogue se servent d'eux, parce qu'avec la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, ils n'ont pas de peine à purger. Les tribunaux sont très indulgents envers eux. Voilà pourquoi les malfaiteurs se servent d'eux pour transporter les drogues et commettre des crimes. Nous faisons face à un nombre énorme de crimes. Ces jeunes commettent des vols par effraction pour soutenir leurs dépendances.

[Français]

Sébastien Lemire: Dans des communautés locales plus petites partout au Canada, il arrive que les services de police, qu'ils soient municipaux, provinciaux ou fédéraux, ne soient pas en mesure d'agir rapidement, notamment en raison des distances géographiques. Vous l'avez bien mentionné dans votre présentation.

D'après votre expérience, est-il possible qu'un service de police autochtone puisse intervenir dans un territoire allochtone?

L'élargissement explicite du mandat des services de police autochtones favoriserait-il le sentiment de paix qui peut être vécu en dehors même des communautés autochtones?

[Traduction]

Lloyd Yew: Je vais vous donner un exemple. Je suis né et j'ai grandi sur un territoire de piégeage. Quand je me suis joint aux forces de l'ordre, on nous considérait comme la crème du Canada. Joignez-vous à la GRC, vous visiterez tout le Canada. Quel serait l'attrait d'une force de police secondaire autochtone? Je me pose souvent la question.

Vous avez posé une question au sujet des collectivités non autochtones. Je ne m'oppose pas à ce que des agents autochtones appliquent la loi dans ces collectivités. Elles se trouvent à côté de communautés autochtones. Cependant, nous avons besoin d'une présence policière. Il faut que la GRC fédérale soit présente dans nos communautés.

À l'heure actuelle, je vois que les politiciens essaient de lancer d'autres initiatives. Cette ingérence m'inquiète beaucoup.

• (1610)

[Français]

Sébastien Lemire: Pouvez-vous aborder également l'importance de la communication entre les différents corps de police, qu'ils soient autochtones ou non autochtones?

Je pense particulièrement aux communications entre la GRC et les corps de police autochtones, de même qu'aux communications avec la Sûreté du Québec ou la Police provinciale de l'Ontario.

Comment pourrions-nous rendre les interventions plus efficaces dans des affaires impliquant le crime organisé, tant chez les Autochtones que chez les non autochtones?

J'ai l'impression que la communication doit être maintenue entre les différents corps de police et les différentes communautés.

Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Lloyd Yew: La communication doit aller dans les deux sens, mais en fin de compte, est-ce qu'elle fonctionne vraiment? À l'heure actuelle, nous avons le programme des commissaires de police en Saskatchewan. J'entends des commentaires des deux côtés... personne n'accepte l'autre partie. Je ne dis pas que c'est un sentiment général. Je l'entends seulement dans de légères conversations un à un.

Quant à la communication, quand j'étais policier, nous échangeons toute notre information avec les services de police municipaux. Je ne pense pas que la communication entre les forces policières dirigées par des Autochtones et d'autres forces de police ne pose de problèmes. Elle avantagerait toutes les communautés.

Quand j'ai ouvert l'agence TIPI, les policiers ne savaient pas comment nous approcher. Nous avons continué à faire notre travail, et, éventuellement, ils se sont sentis à l'aise avec nous. Je suppose que ce serait la même chose entre les forces policières dont vous parlez.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci. *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président: Nous allons céder la parole à M. Morin pour cinq minutes.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos invités d'être venus nous parler aujourd'hui.

Je vais m'adresser à vous, madame Anderson-Pyrz.

À l'heure actuelle, les juges qui déterminent la peine et les commissions des libérations conditionnelles ne sont pas tenus de tenir compte, dans leurs décisions, du fait que le contrevenant refuse de divulguer où se trouvent les dépouilles de ses victimes. Votre organisme sert beaucoup de familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées et de personnes LGBTQ. À l'heure actuelle, les juges ne tiennent pas compte de la divulgation ou non-divulgation des cadavres en déterminant la peine.

Récemment, mon collègue Dane Lloyd, député de Sturgeon River—Parkland, a présenté le projet de loi C-236, qui vise à soutenir les familles et à rendre hommage aux victimes d'homicide en veillant à ce qu'elles reçoivent la justice et le respect qu'elles méritent. Il prévoit des peines plus sévères pour les délinquants reconnus coupables de crimes ayant entraîné la mort s'ils refusent de divulguer l'emplacement des dépouilles de leurs victimes.

À titre de présidente du National Family and Survivors Circle Inc., croyez-vous que cela aidera les familles que vous servez?

Hilda Anderson-Pyrz: Oui, tout à fait. Ces familles sont frappées par la crise nationale des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et de diverses identités de genre autochtones disparues ou assassinées. Elles pourront ramener chez elles la dépouille de l'être cher et organiser une cérémonie pour lui rendre hommage. Elles pourront ainsi faire leur deuil et rebâtir leur vie. Lorsqu'on est témoin des souffrances des familles et des communautés, on comprend que c'est d'une importance cruciale.

Il est très nuisible de conférer un tel pouvoir à un agresseur qui a commis des crimes si graves. Il est crucial que les contrevenants divulguent où se trouvent les dépouilles de leurs victimes, d'autant plus qu'un grand nombre de femmes, de filles, de personnes bispirituellen et de personnes de diverses identités de genre autochtones sont victimes d'homicide au Canada... C'est vraiment un élément essentiel que nous souhaitons inclure dans les procédures pénales. Ces procédures sont très complexes dans les cas d'homicide de femmes et de filles autochtones ainsi que de personnes bispirituelles et de diverses identités de genre.

Il nous arrive souvent de ne plus chercher à obtenir justice dans le système, car nous savons qu'il est continuellement en proie à des défaillances systémiques.

● (1615)

Billy Morin: Je vous remercie pour votre réponse. Je suis tout à fait d'accord avec vous au sujet du cheminement de deuil et des cérémonies qui permettent à un être cher de retourner dans le monde des esprits.

Chef Yellowback, du Manitoba, on a beaucoup parlé de développement industriel dans le cadre du Traité n° 5. Manitoba Hydro et Churchill se trouvent dans cette région. Il y a beaucoup de nouveaux projets industriels et d'extraction de ressources en cours, qui vous annoncent un développement économique prometteur. Malheureusement, ces projets s'accompagnent souvent d'acteurs mal intentionnés.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vos communautés sont encore en crise? Vous avez utilisé le mot « crise », mais vous ne voyez pas d'intervention efficace pour régler cette crise, et vous subissez encore des pressions pour participer à de grands projets économiques.

Le chef Michael Yellowback: Collectivement, nous faisons partie du conseil tribal de Keewatin. Nos 11 communautés ont déclaré l'état d'urgence en mars 2023. Deux ans et demi se sont écoulés depuis cette déclaration, et rien n'a été fait pour réduire la toxicomanie, la violence et le trafic de drogues qui ébranlent nos communautés.

Notre plus grand problème est l'absence de ressources policières. Notre communauté de Manto Sipi a participé à un projet pilote dans le cadre duquel nous avons adopté un règlement sur les substances intoxicantes. Il nous autorise à mener des fouilles et accroît les pouvoirs d'agent de la paix pour nos agents de sécurité des Premières Nations. Malheureusement, cela ne suffit pas, car nos agents de sécurité ne reçoivent pas la formation des agents de la GRC.

Quelqu'un m'a dit qu'il y a quelques semaines, un jeune homme de 33 ans est mort d'une attaque brutale perpétrée par quatre jeunes. Il a succombé à ses blessures quatre jours plus tard. Il y a deux ans, une jeune femme est décédée à la suite d'un homicide.

Voilà les réalités auxquelles nous faisons face dans notre communauté. Les services de police des Premières Nations sont entravés par ces problèmes systémiques. C'est inacceptable. Le détachement situé le plus près de notre communauté se trouve à environ 60 kilomètres, ce qui rend ses interventions très difficiles. Il faut parfois à la GRC trois jours pour répondre à un incident grave. Ce n'est pas acceptable dans le pays qu'on appelle le Canada.

C'est très inquiétant. Pourtant, au Canada, les gouvernements conservateurs et libéraux ne cessent de verser de l'argent à des gouvernements étrangers pour contribuer à leur sécurité publique. Ce

n'est pas juste quand ils ne règlent pas dans leur propre pays les problèmes systémiques qui entravent les services de police des Premières Nations dans nos communautés.

Il est temps que le Parlement se penche sur ce grave problème. Nous avons besoin d'une présence permanente de la GRC ou même de nos propres services de police dans nos communautés. Il est temps d'investir, de former et de financer adéquatement ces agents pour régler les problèmes que cause le manque de présence policière dans notre communauté.

Je voudrais répondre à la question qu'un député m'a posée au sujet du manque de jeunes agents autochtones dans les services d'application de la loi.

Mon propre fils, depuis qu'il est tout jeune, rêve de devenir agent de la GRC, mais les difficultés auxquelles il s'est heurté en suivant le processus d'admission l'ont poussé à laisser tomber ce rêve. Il a complètement abandonné. Il s'est inscrit au programme de justice pénale de l'Université de Winnipeg. Le processus d'admission à la GRC est tellement fastidieux qu'il a tout simplement abandonné son rêve de devenir agent de la GRC. C'était trop pour lui.

● (1620)

Le président: Merci beaucoup, chef, de votre intervention.

Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant passer à vous, madame Lavack, pour que vous posiez vos questions. Cinq minutes.

[Français]

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Bonjour à tous.

J'aimerais vous remercier sincèrement d'être ici aujourd'hui pour témoigner devant le Comité.

J'aimerais d'abord m'adresser au chef Yellowback.

Selon vous, en matière de sécurité publique, comment l'autodétermination devrait-elle orienter une future réforme législative fédérale, particulièrement en ce qui touche la gouvernance locale et la prise de décision communautaire?

[Traduction]

Le chef Michael Yellowback: Pendant la pandémie de COVID-19, nos propres gouvernements dirigés par des Autochtones se sont occupés de la santé et de la sécurité publiques de notre peuple. Cela a très bien fonctionné, y compris lorsque nous avons été touchés par des incendies de forêt en 2024 et 2025.

C'est l'une des choses qui nous ont fait progresser au point où j'estime que nous pouvons administrer notre propre réforme des services de police. Si vous nous donnez le cadre législatif voulu pour créer et administrer nos propres forces policières, en tant que peuple, nous saurons comment servir notre population et répondre à ses besoins, et nous aurons la compréhension qui, me dit-on, fait défaut à la GRC. Nous comprendrons la situation difficile de notre peuple en proie aux problèmes systémiques qu'il a dû affronter par le passé, et nous trouverons les causes profondes de ses difficultés, qu'il s'agisse des Services à l'enfance et à la famille du passé ou même des pensionnats pour Autochtones. C'est l'une des choses que nous préconisons: la création, au nom du principe de l'autodétermination, de nos propres forces et services policiers des Premières Nations.

[Français]

Ginette Lavack: Merci.

Quels sont les éléments qui sont essentiels pour assurer un financement pluriannuel et stable qui permettrait aux services de police autochtones d'offrir un niveau de service comparable à celui offert par les corps de police provinciaux?

[Traduction]

Le chef Michael Yellowback: Il nous faut pour cela des ressources suffisantes pour améliorer l'infrastructure, assurer la formation et fournir les ressources humaines courantes en fonction de la population des communautés autochtones, y compris dans les localités éloignées et isolées comme la nôtre, Manto Sipi. Il faut que le Canada, y compris le Manitoba, s'engage fermement à travailler avec les gouvernements autochtones du Manitoba — cela pourrait aussi se faire partout au Canada — pour que les services de police soient un élément essentiel pour notre communauté.

Autre chose. Lorsque surgissent des problèmes graves comme des voies de fait ou des problèmes familiaux, ils ne sont pas traités de la même façon qu'en milieu urbain. Parfois, nous devons attendre deux semaines avant que la GRC ne se rende dans nos communautés pour enquêter — deux semaines. Ce n'est pas juste. C'est l'une des choses que nous voulons changer.

[Français]

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

Madame Anderson-Pyrz, vous avez mentionné la nécessité d'avoir un ombudsman national indépendant.

Pourriez-vous nous expliquer ce que ce rôle implique et la manière dont il pourrait améliorer la sécurité et la reddition de comptes dans les services de police autochtones?

• (1625)

[Traduction]

Hilda Anderson-Pyrz: Si nous cherchons un endroit où les Autochtones peuvent mettre leurs expériences en commun et souhaitons une surveillance et une reddition de comptes capables d'obliger les gouvernements à réagir pour régler les problèmes exposés et résoudre les problèmes systémiques que les Autochtones doivent affronter tout en protégeant leurs droits inhérents et fondamentaux, il est vraiment essentiel que nous ayons un protecteur du citoyen et une surveillance. À défaut de reddition de comptes et de surveillance, nous allons continuer à vivre les mêmes expériences que maintenant. C'est pourquoi, surtout avec le Cercle national des familles et des survivantes, nous insistons continuellement pour qu'on réponde à l'appel à la justice 1.7. Il est essentiel. Quel que soit le

gouvernement au pouvoir et quelles que soient ses priorités, nous avons besoin d'un recours pour aider à faire respecter nos droits inhérents et fondamentaux au Canada.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Ginette Lavack: Merci.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant à M. Lemire, qui aura deux minutes et demie. Je vous en prie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Anderson-Pyrz, merci d'être ici pour la cause que vous portez.

Ce dossier a été pris au sérieux, au Québec. J'imagine que vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 1^{er} septembre 2021, il y a une loi qui vise à soutenir les familles autochtones dans leurs recherches afin d'obtenir des réponses sur la disparition ou le décès de leur enfant à la suite d'une admission dans un établissement de santé ou de services sociaux avant le 31 décembre 1992. Cette loi autorise la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement.

On constate que, trois ans et demi après l'entrée en vigueur de la loi, 121 familles ont fait appel à la Direction de soutien aux familles du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, ainsi qu'à son partenaire, l'Association Awacak. Je tiens d'ailleurs à souligner le leadership de Françoise Ruperthouse, la directrice de cette association. On a ainsi pu faire la lumière sur le cas de 209 enfants disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement.

Une telle loi serait-elle nécessaire au Canada?

Surtout, doit-on améliorer la transparence quant aux données que possède le gouvernement sur le passé d'enfants disparus ou décédés afin qu'on puisse faire la lumière là-dessus? Cela me semble très opaque.

[Traduction]

Hilda Anderson-Pyrz: Vous m'avez posé une question très complexe, mais je vais faire de mon mieux pour y répondre.

Il est essentiel que nous ayons des mécanismes prévus par la loi pour chercher les personnes disparues. Souvent, lorsque des femmes, des filles ou des personnes bispirituelles ou d'une identité de genre différente issues de la communauté autochtone sont portées disparues et que la famille demande l'aide des services de police, cette demande reste lettre morte. Ce sont les familles qui organisent les recherches sur le terrain pour retrouver leurs proches. Un autre grave problème, c'est la délimitation des compétences à l'égard des femmes autochtones disparues. Il y a un manque de transparence, de communication et de collaboration entre les systèmes. Si nous cherchons comment nous y prendre, nous pouvons être très axés sur les solutions et trouver des façons d'intervenir plus adéquatement.

Au Manitoba, par exemple, on mène une étude sur l'implantation de l'alerte robe rouge et sur la façon dont cela pourrait vraiment aider lorsque disparaissent des femmes, des filles et des personnes bispirituelles et d'une identité de genre différente issues de la communauté. Sauf erreur, le rapport sera publié demain. Il traitera de la façon dont le Manitoba guidera cette initiative pour répondre aux besoins de ce groupe. Si des systèmes sont mis en place pour réagir à la disparition de personnes de ce groupe, on se trouve à dire à ce pays que des gens se soucient de nous et veulent travailler ensemble pour mettre fin au génocide des femmes, des filles et des personnes bispirituelles et d'une identité de genre différente chez les Autochtones.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci. *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président: Monsieur Melillo, vous avez cinq minutes.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous ceux qui se sont joints à nous aujourd'hui.

Monsieur Yew, vous avez beaucoup parlé de la collaboration entre votre organisation et les forces de l'ordre, ainsi qu'entre les services de police autochtones et non autochtones. Dans quelle mesure cette collaboration pourrait-elle être encore plus solide et plus facile si les services de police autochtones disposaient des ressources nécessaires et recevaient la reconnaissance qu'ils méritent?

• (1630)

Lloyd Yew: Dans les services de police dirigés par des Autochtones, les agents seraient issus des communautés autochtones. Leur compréhension des communautés dont ils s'occupent serait un avantage énorme et serait bénéfique pour ces communautés. Quand j'étais policier, je pouvais percevoir le lien immédiat que j'avais avec ces communautés. À ce jour, lorsque nous faisons ce que nous faisons actuellement, les communautés nous acceptent immédiatement. C'est l'avantage qu'apporte un service de police dirigé par des Autochtones.

Eric Melillo: Je comprends. Merci beaucoup.

Comme mon temps de parole est limité, je vais poursuivre dans le même ordre d'idées.

Vous avez beaucoup parlé du manque de ressources et des difficultés que cela suscite. Le gouvernement s'est donné comme priorité de cibler les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois et de confisquer leurs armes à feu aux peuples autochtones et aux Canadiens de partout qui n'ont commis aucun crime. Le gouvernement consacre beaucoup de ressources et d'efforts à cette mission.

Approuvez-vous cette approche du gouvernement, qui consiste à confisquer les armes des propriétaires respectueux des lois, ou pensez-vous que, vu le manque de ressources, il vaudrait mieux en consacrer davantage à la lutte contre le crime?

Lloyd Yew: La majeure partie de ce dont il est question, pour mon entreprise, est... Disons les choses ainsi: tous les ménages ont des armes à feu. Dans le Nord de la Saskatchewan, nous pratiquons une chasse de subsistance.

De quel genre d'armes s'agit-il ici? Ce sont des carabines de fort calibre, des armes semi-automatiques — je crois qu'on les appelle

ainsi — et ce genre d'armes. Je n'ai pas d'objection à ce qu'elles soient retirées. Nous n'en avons pas besoin.

Eric Melillo: Qu'en est-il de la carabine SKS? Je sais qu'on l'utilise couramment pour la chasse.

Lloyd Yew: Oui. Nous ne les utilisons pas pour la chasse. Nous nous servons pour chasser de carabines normales qui ne tirent qu'un seul coup. Pourquoi aurions-nous besoin de carabines qui peuvent tirer sans arrêt?

Oui, je suis d'accord pour dire qu'il faut les retirer de la circulation, ces carabines semi-automatiques et puissantes, quelles qu'elles soient. Je ne sais pas très bien quelles armes on veut retirer de la circulation, mais en même temps, c'est un peu comme les armes de poing. Pourquoi aurions-nous besoin d'armes de poing?

Eric Melillo: Je comprends.

Il y a un certain nombre d'armes à feu — des fusils de chasse, les SKS et plusieurs armes d'épaule — qui sont utilisées pour la chasse. C'est une préoccupation que j'ai entendue, mais je comprends votre point de vue et je vous sais gré de votre réponse.

Je profite du reste de mon temps de parole pour m'adresser au chef Yellowback.

Je suis l'un de vos voisins, de l'autre côté de la frontière, en Ontario. Dans les communautés que je sers, nous constatons une augmentation du trafic de drogues, de l'activité des gangs et de la traite des personnes, malheureusement, dans un grand nombre de communautés éloignées, accessibles uniquement par avion.

C'est un phénomène qui prend de l'ampleur dans tout le Nord de l'Ontario. Pensez-vous que des défis semblables se poseront également dans le Nord du Manitoba?

Le chef Michael Yellowback: Oui, c'est ce que nous avons constaté. C'est ce qu'ont révélé nos activités de renseignement. Nous observons la même chose.

En particulier, des membres du crime organisé viennent de Toronto, s'infiltrant parmi nos jeunes de 17 ans et moins. Ils les transportent par avion à Winnipeg, les installent dans des hôtels de luxe et leur achètent des vêtements de grandes marques. Ensuite, ils s'en servent pour faire entrer de la drogue en contrebande dans notre communauté. Ce sont là des renseignements que nous recevons de la GRC et que nos propres activités de renseignement confirment. C'est déplorable, ce que nous voyons là.

Nous avons eu un jeune qui, m'a-t-on dit, a été impliqué dans l'homicide dont j'ai parlé il y a quelques semaines. Il a été accusé de cette agression brutale contre un homme de 33 ans. En plus, ces jeunes sont mêlés au trafic de drogue et d'alcool de contrebande.

Nous le constatons tous les jours dans notre communauté. Pour y réprimer cette activité, il nous faut une présence policière accrue. C'est ainsi que les choses vont changer. Il faut que les parlementaires modifient les lois qui s'appliquent dans nos communautés, notamment pour combler les lacunes systémiques que nous y relevons.

J'ai présenté un exposé au Comité à Ottawa l'an dernier au sujet des modifications touchant Postes Canada. Postes Canada sert à faire entrer des drogues en contrebande. Voilà un des problèmes. Ce genre de contrebande illégale arrive par la poste.

• (1635)

Le président: Merci beaucoup, chef.

C'est maintenant au tour de Philip Earle. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à Mme Anderson-Pyrz.

Je vous remercie de votre témoignage. Vous avez parlé très clairement, et j'apprécie tout ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

Si nous sommes d'accord pour dire que la criminalité augmente rapidement, surtout dans les communautés autochtones, et que la sécurité semble régresser — vous avez parlé de l'importance d'une élaboration conjointe des politiques et du fait que la criminalité semble augmenter —, pourrions-nous, un instant, imaginer qu'il s'agit d'une route à deux voies et que nous voulons, parallèlement à la lutte contre la criminalité, élaborer conjointement des politiques pour obtenir de meilleurs résultats?

Comment envisagez-vous cela? Comment cela pourrait-il se faire?

Hilda Anderson-Pyrz: Absolument.

L'élaboration conjointe de politiques, surtout en ce qui concerne la criminalité, les auteurs des crimes et les causes profondes du crime est une affaire très complexe. Je considère toujours que nous sommes des Autochtones et que nous bâtissons des systèmes à partir d'un modèle circulaire de soins, en créant tous les soutiens et toutes les ressources dont nous avons besoin pour lutter contre le crime, mais aussi pour guérir l'auteur du crime et la victime. Il faut s'inspirer d'un modèle circulaire de soins et veiller à ce que le système soit dirigé par les Autochtones et ancré dans la façon des Autochtones d'aborder le savoir, l'être même et l'action. Nous travaillons avec un système différent du nôtre et qui, souvent, ne reconnaît pas cette réalité. Comment faire en sorte que les systèmes coloniaux adoptent nos façons de faire?

Il est difficile d'élaborer des lois qui appuient notre approche. C'est un défi constant qui revient sans cesse. Si nous pouvions y arriver, nous verrions des résultats sur le terrain. Nous verrions cet impact si nous étions en mesure d'élaborer conjointement les politiques, mais aussi de créer. Les relations sont très importantes lorsque nous faisons de l'élaboration conjointe. Ces relations respectueuses et réciproques sont très importantes. Si nous pouvions le faire en collaboration et avoir le soutien, les ressources et l'engagement durable à long terme...

Il est essentiel d'inscrire tout cela dans les politiques et les lois parce que nous ne devrions pas être un sujet de préoccupation pour le gouvernement. C'est de nos vies qu'il est question. Nous avons besoin de cette sûreté, de cette sécurité, de cette guérison et de ce bien-être ainsi que du respect de notre sécurité humaine et de nos droits fondamentaux.

Philip Earle: Merci.

Monsieur Yew, je vous remercie de nous avoir parlé de votre entreprise, TIPI. Je comprends très bien la façon dont elle est structurée, et je vous félicite de la participation des aînés et ainsi de suite.

Diriez-vous que votre entreprise a vu le jour par nécessité, ou est-ce parce qu'il y avait une occasion à saisir?

Lloyd Yew: La nécessité est l'une des principales raisons. Nous voyons ce qui se passe partout dans le Nord de la Saskatchewan, et il y a de moins en moins de forces policières.

Il se passait beaucoup de choses, et nous savions que nous pourrions faire partie de la solution en offrant nos services.

Philip Earle: Vous parlez beaucoup de travailler avec la GRC. Je sais que vous êtes dans le Nord de la Saskatchewan. Avez-vous déjà travaillé avec les services de police des Premières Nations plutôt qu'avec la GRC? Si c'est le cas, y a-t-il une différence marquée entre travailler avec les services des Premières Nations et avec la GRC?

Lloyd Yew: Non, nous n'avons pas de services de police des Premières Nations dans notre région, sauf à File Hills, qui se trouve dans le Sud de la Saskatchewan. Nous sommes dans le Nord de la province.

Philip Earle: J'ai le temps de vous poser une dernière question.

Vous qui travaillez avec diligence auprès des communautés, quel est l'obstacle qui nuit le plus aux services que vous essayez d'offrir?

● (1640)

Lloyd Yew: Excusez-moi, qu'est-ce que...?

Philip Earle: Vous qui faites un excellent travail auprès des diverses communautés, qu'est-ce qui nuit à votre capacité de travailler avec elles? Y a-t-il un obstacle particulier?

Lloyd Yew: Nous n'avons pas de problème avec qui que ce soit. Tout le monde nous accepte. Les problèmes qui surgissent parfois sont attribuables au manque de services de police.

Lorsque nous menons des enquêtes privées et que nous transmettons les renseignements à la police, celle-ci ne réagit pas comme je le ferais. Il faudrait intervenir et agir plus rapidement pour sévir contre les trafiquants de drogue, par exemple.

Le président: Merci beaucoup. Cela nous amène à la toute fin.

Merci aux témoins.

Je rappelle aux témoins et aux auditeurs que, s'ils le souhaitent, ils peuvent toujours présenter des mémoires au greffier pour qu'il en soit tenu compte dans notre étude.

Nous allons suspendre la séance pendant une minute. Faisons vite.

● (1640)

(Pause)

● (1645)

Le président: Bon retour.

Nous allons entamer le deuxième tour.

Nous accueillons, à titre personnel, Lyle Herman, maire du village nordique de La Loche, et Sheila North, défenseure des droits des Autochtones et conseillère. Du Grand conseil de Prince Albert, nous accueillons le vice-chef Joseph Tsannie.

Vous disposez chacun de cinq minutes.

Nous allons commencer par Mme North.

Sheila North (défenseure des Autochtones et conseillère, à titre personnel): [*Le témoin s'exprime en cri*]

[*Traduction*]

Bonjour à tous.

Je m'appelle Sheila North et je suis de la nation crie Bunibonibee, dans le Nord du Manitoba. Je suis très heureuse de comparaître pour parler de ce que je sais des services de police en tant qu'ancienne grande cheffe de ma région dans le Nord du Manitoba, ancienne journaliste au Manitoba et partout au Canada et, maintenant, en tant que conseillère du service de police de Winnipeg.

Les services de police sont profondément enracinés dans l'histoire et les expériences vécues des membres des Premières Nations. Depuis d'innombrables générations, certains sont appelés, au sein de nos nations, à assurer la sécurité des membres et des communautés. Ils ont été et demeurent les gardiens naturels de la paix, les protecteurs responsables de notre survie et de notre bien-être.

Le Comité a déjà entendu de nombreux témoins décrire ce qui manque dans les services de police autochtones. Cela se résume essentiellement à deux choses: manque de fonds et manque de volonté politique. Je reprends à mon compte cette évaluation et je tiens à souligner encore une fois que le rôle du *simākanisak*, de la police, a toujours existé dans les Premières Nations et qu'il subsistera. Ce qu'il nous faut maintenant, de la part des gouvernements fédéral et provinciaux et des municipalités, c'est la reconnaissance de cette autorité et l'octroi des ressources nécessaires à la sécurité de nos communautés.

Comme vous l'avez probablement entendu aux informations et de la bouche de vos électeurs, la criminalité est une préoccupation réelle. Il y a de plus en plus de crimes liés aux drogues et à l'alcool. Des gens se font faire du mal et, dans certains cas, comme vous le savez, perdent la vie à cause de la montée des tensions et de la criminalité dans les communautés, y compris chez les Premières Nations.

Pour lutter contre la criminalité et améliorer la sécurité publique, il faut débloquer des ressources pour la formation, l'équipement, l'infrastructure et les nouvelles technologies, comme les caméras d'intervention. Nous devons également reconnaître que les services de police autochtones diffèrent parfois des services de police traditionnels. Il faut respecter ces différences. Pour ce faire, il faut notamment veiller à ce que les Autochtones puissent se reconnaître dans ces rôles afin que, lorsqu'une personne est en crise, elle puisse s'adresser à quelqu'un qui comprend sa communauté, sa langue et sa culture.

Nombre d'exemples montrent que la criminalité diminue lorsque les Premières Nations surveillent leurs propres communautés. Je suis sûre que vous en avez entendu quelques-uns pendant votre étude; en fait, le premier groupe de témoins vous en a donné un. Je peux ajouter que ma propre communauté, la nation crie de Bunibonibee, et d'autres communautés ont connu une baisse de la criminalité, un sentiment accru de sécurité et une gouvernance plus forte lorsque les policiers et les agents de la paix des Premières Nations étaient présents.

Au lieu de refuser les ressources nécessaires, nous devrions mettre l'accent sur l'amélioration du recrutement des policiers autochtones non seulement dans les services de police des Premières Nations, mais aussi dans la GRC et les forces municipales comme le service de police de Winnipeg. Nous avons besoin d'agents qui parlent les langues des Premières Nations et qui connaissent leurs communautés, et oui, même de ceux qui ont un passé criminel mais qui ont fait preuve d'une réelle détermination à s'amender. Ils ont du mal à se faire admettre dans les forces. Ces personnes méritent d'avoir accès à une formation et, dans certains cas, à des pardons qui leur permettent de servir de *simākanis*, de policiers.

Ce dont nous avons le plus besoin, ce sont des agents sensibles à la culture et aux traumatismes, qui comprennent ceux qu'ils servent et leurs communautés.

En conclusion, oui, il y a une longue histoire bien documentée de services de police dans les Premières Nations. Oui, le financement et la reconnaissance des services de police des Premières Nations demeurent d'importants problèmes, et oui, nous avons de solides exemples qui montrent ce que font les services de police des Premières Nations et comment ils fonctionnent. C'est plus que jamais nécessaire.

Au bout du compte, pour moi, il s'agit d'autodétermination dans les services policiers. Cela cadre bien avec les recommandations que vous avez déjà entendues au cours de votre étude et avec les conclusions et appels à la justice issus de l'enquête sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, de la Commission de vérité et réconciliation, de l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones et de nombreux autres rapports importants.

[*Le témoin s'exprime en cri*]

[*Traduction*]

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame North.

Monsieur Herman, vous avez la parole pour cinq minutes.

Lyle Herman (maire, Village nordique de La Loche, à titre personnel): Bonjour. Merci de m'avoir invité.

Je m'appelle Lyle Herman et je suis maire de La Loche. Je suis également membre de la bande des Premières Nations CRDN, c'est-à-dire la nation d'origine de Clearwater River. De plus, je profite de ma présence pour représenter le Nord. Je suis vice-président du caucus nordique de la Saskatchewan Urban Municipalities Association, qui régit 35 communautés dans le Nord. Voilà pourquoi je compare aujourd'hui.

Nous avons entendu de nombreux témoignages aujourd'hui au sujet de la pénurie d'effectifs à la GRC. Pour renchérir, je dirai que j'ai parfois une population de près de 4 000 personnes, avec une réserve voisine — ma réserve — qui compte 1 500 personnes. De plus, la GRC se rend dans d'autres communautés. Celle qui est le plus près se trouve à environ 45 minutes, et elle compte un peu moins de 2 000 habitants. À propos de la pénurie, il devrait y avoir une politique prévoyant une couverture temporaire pendant le recrutement d'un plus grand nombre d'agents permanents, et elle pourrait peut-être jouer lorsque les effectifs chutent à 90 % de leur niveau normal. À cause de la pénurie, chaque agent doit prendre en charge un nombre élevé de dossiers, qui ne reçoivent donc pas toute l'attention voulue. C'est aussi une cause d'épuisement professionnel.

Nous devons améliorer la responsabilisation des récidivistes. On me dit qu'il n'existe pas, mais il semble bien y avoir un programme qui consiste à appréhender les délinquants pour les relâcher aussitôt. Ce modèle non seulement nuit aux membres de la communauté qui sont victimisés à répétition, mais est également injuste pour les agents de la GRC que la communauté considère comme inefficaces. Il y a du ressentiment envers la GRC, et l'activité illégale devient plus effrontée parce que les criminels ne craignent plus d'être incarcérés.

Un jour, je me trouvais dans ma communauté, qui a cinq agents. Ils m'ont expliqué que, s'ils sont appelés dans une localité voisine, à 40 minutes, qu'il y a en même temps une introduction par effraction, et que le déplacement à 40 minutes de distance doit être fait pour cause de violence conjugale, alors deux agents doivent quitter la communauté pour se rendre sur place. À leur retour, près de deux ou trois heures ont passé. Nous avons peut-être un effectif de cinq agents, mais cela ne veut pas dire qu'ils travaillent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'insuffisance des services de police fait augmenter le taux de criminalité.

Nous devons avoir accès à des fonds pour former des membres de la communauté afin qu'ils deviennent des agents de sécurité. L'embauche de citoyens formés pour aider à maintenir l'ordre public serait bénéfique pour les communautés du Nord, aux prises avec une hausse de la criminalité. Nous devons également lutter contre un narcotrafic endémique dans le Nord. Nous avons besoin de services de désintoxication, de counselling en toxicomanie et d'autres formes de soutien pour les toxicomanes. À l'heure actuelle, il y a très peu de soutien pour ceux qui essaient d'adopter un mode de vie sain.

J'ai toujours cru fermement qu'il fallait s'attaquer à la cause profonde. L'un des principaux problèmes dans le Nord, c'est le logement. Si nous n'avons pas de membres qualifiés sur place pour occuper ces postes, comment pouvons-nous attirer des professionnels de l'extérieur alors que nous ne pouvons pas les loger? J'ai eu de nombreuses rencontres avec la Saskatchewan Health Authority, la SHA, à ce sujet. J'ai expliqué le problème à mes interlocuteurs en deux réunions. Lors de la deuxième, je leur ai dit qu'ils me faisaient perdre mon temps. Si nous n'avons pas de logements pour ces gens, pourquoi m'a-t-on invité? Lorsque j'ai parlé aux responsables de la SHA, j'ai dit: « Je crois comprendre qu'il y a de 12 à 15 postes vacants pour les thérapeutes en santé mentale. » À cause de cette crise, un enseignant est récemment parti. J'ai du personnel de santé, des infirmières et des médecins qui menacent de partir à cause du problème des introductions par effraction. Un enseignant est parti il y a environ deux semaines. Il y avait eu chez lui six introductions par effraction depuis son arrivée à La Loche comme enseignant à temps plein.

En conclusion, je dirai que nous devons nous attaquer aux causes profondes, mais le manque de services de police entraîne également une augmentation des activités criminelles, et les criminels le savent.

• (1650)

Le président: Merci beaucoup.

Vice-chef Joseph, vous avez la parole.

Le vice-chef Joseph Tsannie (vice-chef, Grand conseil de Prince Albert): Merci.

[Le témoin s'exprime en denesuline.]

[Traduction]

Je m'appelle Joseph Tsannie. Je suis actuellement vice-chef du Grand conseil de Prince Albert. Je suis un chef de file communautaire depuis mon très jeune âge en tant que conseiller pour le territoire visé par le traité n° 10 de ma Première Nation, à Hatchet Lake, et ce, depuis l'âge de 18 ans. J'ai préconisé des activités communautaires pour essayer de changer le parcours des jeunes à un stade très précoce, en offrant des programmes pour eux, du volley-ball, etc., afin qu'ils participent aux sports traditionnels et puissent ainsi deve-

nir des chefs de file. Pour changer ces parcours, offrir des possibilités d'épanouissement, il faut commencer au niveau communautaire. Toutefois, comme je viens d'une communauté isolée, où il n'y a pas de route à l'heure actuelle — nous sommes en train d'en construire une qui sera terminée l'automne prochain dans l'une de nos communautés —, il s'agit de donner ces possibilités aux jeunes, de leur donner accès à des programmes sportifs et de loisirs de qualité dans les communautés. L'éducation ancrée sur le territoire est une constante dans les communautés. C'est très important.

En 2012, j'ai été élu au Grand conseil. Je passais beaucoup de temps à jouer le rôle de médiateur auprès de la GRC dans nos communautés. Vous avez entendu parler aujourd'hui des problèmes liés à l'alcool et aux drogues qui entrent dans nos communautés. Il y a environ un an et demi, notre personnel de la santé m'a informé de la présence de méthamphétamine dans toutes nos communautés. C'est toujours un défi. Nos dirigeants communautaires continuent de m'appeler pour que j'intervienne auprès de la GRC, présente dans la communauté. L'un d'eux m'a demandé: « Pourquoi est-elle sur le terrain si elle ne veut pas travailler avec nous? » Souvent, mon intervention consiste à réunir les gens, à les amener à discuter et à chercher des solutions.

En 2018, j'en avais assez d'intervenir toutes les semaines auprès de la GRC. J'ai donc demandé un mandat aux 12 chefs membres du Grand conseil. Nous avons essayé de mettre sur pied notre propre service de police pour le Grand conseil. Nous comptons 28 communautés. Nous avons une communauté dénée, une communauté crie, une communauté moskégone, des Cris des plaines, des Dakotas et des Cris des bois au sein du Grand conseil. En 2019, nous n'avions jamais mis sur pied notre propre service de police. Nous avons donc élaboré une feuille de route. Nous avons fait appel à la nation navajo et au service de police de File Hills. D'un bout à l'autre du pays, nous avons fait appel à des juges et à des procureurs des Premières Nations pour nous aider à élaborer cette feuille de route et à chercher les moyens d'atteindre notre objectif.

En 2022, nous avons signé une lettre d'intention avec le ministre Mendicino, qui est venu à Prince Albert. Nous travaillons à établir des relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et la GRC. L'enjeu? Bâtir des relations et la confiance, et aller de l'avant ensemble. Toutes les parties étaient d'accord. Nous avons signé la lettre d'intention en 2022. Nous en sommes maintenant aux dernières étapes de l'étude de faisabilité portant sur le mode de fonctionnement des services de police. En mars, nous devrions avoir terminé.

Pourquoi n'avons-nous pas... Notre objectif est de donner une nouvelle chance aux jeunes. Il y a beaucoup de diplômés du secondaire qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme, mais ils ne voudraient pas se joindre à la police à cause des erreurs commises par le passé. On entend dire que nos peuples autochtones se font tirer dessus et que les coupables s'en sortent impunément.

Les ressentiments sont toujours là et expliquent la réticence à se joindre à la police. Mais nous sommes ici et nous voulons changer le cours des choses. Nous voulons notre propre organisation policière, le Grand conseil de Prince Albert, et nous voulons que nos jeunes se joignent au service de police et travaillent dans le système de justice pour essayer de changer la donne.

Autre gros problème que je veux soulever, la surincarcération des Autochtones dans les établissements fédéraux. J'ai rendu visite à un de nos membres à l'Établissement de Kent, où il n'était pas bien représenté. Nous voulons nous assurer que nos gens ne sont pas coincés dans le système.

Il est très important de former des candidats pour les services de police autochtones et de leur offrir ces possibilités.

• (1655)

Je suis solidaire des autres témoins qui comparaissent aujourd'hui. Le service de police essentiel est très important. C'est une étape à franchir si nous voulons changer le cours des choses. C'est important.

À un moment donné, il sera très important de chercher à ce que la compétence en matière de police autochtone, à l'intérieur du système de justice, revienne aux communautés des Premières Nations.

Je vais m'arrêter là.

Merci. *Marsi cho*.

Le président: Merci. *Chi meegwetch*.

Nous allons commencer par les conservateurs et Billy Morin. Six minutes.

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Merci à nos invités d'avoir accepté de comparaître.

Je m'adresse pour commencer au maire Herman.

Pas plus tard que la semaine dernière, il a été question aux informations du Conseil tribal de Meadow Lake, qui déclarait l'état d'urgence à propos de l'état des services de police du Nord de la Saskatchewan. Avez-vous participé à cette annonce ou aux partenariats avec les chefs du conseil tribal?

• (1700)

Lyle Herman: Non. Pour l'instant, aucun partenariat ne nous lie, mais je travaille à établir cette relation avec ma réserve.

J'étais bien au courant de cette déclaration d'état d'urgence. Le chef Yellowback a dit qu'une communauté avait déclaré l'état d'urgence. Nous avons examiné cette option, mais il semble clair que, même si nous déclarons l'état d'urgence, il n'y aura toujours pas d'aide.

Billy Morin: Croyez-vous qu'en établissant un calendrier, on parviendra à gérer cet état d'urgence particulier, ou pensez-vous qu'il n'en sera tenu aucun compte?

Lyle Herman: Même si nous déclarons l'état d'urgence, j'ai l'impression qu'il n'en sera tenu aucun compte.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous devons nous attaquer aux causes profondes. Le Parlement doit modifier les lois si nous voulons que les délinquants dans notre communauté... Ce sont de belles communautés. Les problèmes sont le fait de quelques individus. Nous le savons, et la police le sait aussi. Un policier m'a injurié et a prétendu que c'était de la foutaise. Les policiers savent qui sont les coupables, mais les tribunaux relâchent tout de même ces délinquants.

Malheureusement, il y a eu un incident lorsque des citoyens ont décidé de prendre eux-mêmes les choses en main. Le délinquant a été expulsé. Je ne veux pas que des citoyens innocents aillent en prison parce que la police n'est pas là.

Billy Morin: Merci, monsieur le maire.

Je vais m'adresser à Sheila North, pour faire suite à la question que j'ai posée plus tôt au chef Yellowback.

Vous venez aussi du Nord. Du territoire visé par le Traité n° 5, je crois. C'est bien cela?

Sheila North: Oui.

Billy Morin: C'est un peu la même question.

On entrevoit des initiatives de la société d'État Manitoba Hydro, une activité à Churchill et toute une série d'activités économiques dans le Nord, mais les communautés sont toujours en proie à une crise: services policiers, sécurité, toxicomanie et pauvreté.

Dans quelle mesure est-il juste que les communautés en soient toujours là, tout en subissant les mêmes pressions pour prendre de l'expansion sur le plan économique?

Sheila North: C'est un très bon point.

Pour tout vous dire, je suis également conseillère auprès de l'Arctic Gateway Group. En ce moment, je le conseille entre autres choses au sujet de la nécessité d'élaborer un protocole définissant les modalités de collaboration avec les nations: partenariat, régie et propriété. De nos jours, la norme au Canada, pour tous les secteurs, économiques ou autres, devrait être l'établissement d'un protocole encadrant la collaboration avec les Premières Nations. Ce qui comprend le respect des familles, de leur sécurité et de leurs droits fondamentaux.

On m'a présenté un protocole qui s'applique dans le Sud de l'Ontario, à Shoal Lake. Il s'adresse à ceux qui viennent travailler dans la communauté. Ils doivent signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à se comporter correctement, comme ils le feraient avec leur propre famille, par exemple, lorsqu'ils acceptent de venir travailler sur le territoire de la nation.

La réalité, c'est que nos communautés sont très vulnérables, même de nos jours, comme vous le savez. Il faut établir de meilleures relations avec toutes les Premières Nations avec lesquelles on travaille.

Billy Morin: Merci, chef. Je suis heureux que vous mettiez l'accent sur la recherche de solutions et que vous parliez d'autres administrations qui font des choses qui sortent de l'ordinaire.

Vice-chef Tsannie, nous avons discuté des services de police dans les communautés autochtones. « Essentiel » est le terme qui revient sans cesse. Ces services sont vus comme essentiels. Nous avons aussi entendu parler de communautés éloignées. Si éloignées soient-elles, il s'y trouve toujours des criminels, des gens qui sont prêts à commettre des actes répréhensibles et à vendre de la drogue. Ils sont assez retors.

Avez-vous l'impression que vos communautés du Nord sont ciblées par des éléments qui ne sont pas de la communauté? Ils ne viennent peut-être même pas du Nord du Canada, mais ils montent en voiture, prennent l'avion ou peu importe comment ils arrivent, pour cibler systématiquement vos communautés. On prétend que, si la GRC n'est pas là et que les services de police sont inadéquats, ces éléments peuvent exploiter la situation.

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Le vice-chef Joseph Tsannie: Je ne suis pas vraiment au courant. Je n'ai pas entendu parler d'individus qui viendraient de l'extérieur pour vendre de l'alcool et des drogues dans nos communautés, mais il y a certainement des gens qui y transportent ces produits. Je suppose que, puisque nous construisons des routes, ces activités pourraient se concrétiser, mais j'espère que nous pourrions exercer un certain contrôle à cet égard.

• (1705)

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Lavack, vous avez la parole.

[Français]

Ginette Lavack: Bonjour à tous.

Je remercie les témoins d'être avec nous. Je les remercie aussi de leurs témoignages.

Madame North, votre rôle de conseillère externe auprès du Service de police de Winnipeg a été créé pour lui apporter un regard autochtone indépendant.

Quelles sont les leçons clés que vous avez tirées, en particulier en matière de reddition de comptes, de relations communautaires et de confiance, et qui pourraient guider d'autres corps de police ou un futur cadre fédéral?

[Traduction]

Sheila North: Merci beaucoup, et merci de m'avoir invitée à comparaître, madame Lavack. Je tiens également à saluer une collaboratrice qui m'accompagne, Jacqueline Genaille, ancienne membre de la GRC.

Oui, je travaille comme conseillère auprès de la police de Winnipeg. Je remarque d'emblée que la police souhaite travailler avec la communauté autochtone et la comprendre. Cela, nous le devons à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à d'autres démarches semblables. Sous cet angle, il en est ressorti beaucoup de bonnes choses.

Il y a encore beaucoup de travail à faire et beaucoup de place pour la croissance. La formation et le ton que donnent tous les jours les dirigeants des services de police, comme celui de Winnipeg, sont très importants. La réalité, c'est que les Autochtones sont présents partout au Canada, comme ils l'ont toujours été. Nous sommes des nomades. Nous quittons nos communautés et y revenons. Les relations doivent exister et être respectées. C'est certainement l'une des choses que je continue de viser et avec lesquelles j'essaie d'établir des liens.

Il est très important que tous les services de police comprennent l'histoire de notre pays et ce qui nous a menés là où nous en sommes, et qu'ils soient au courant des traumatismes subis. Les gouvernements, y compris les gouvernements provinciaux, peuvent contribuer à trouver des moyens d'améliorer l'accès à la formation et au recrutement d'agents de police non seulement dans les services de police des Premières Nations, mais aussi dans tous les autres corps policiers municipaux et nationaux.

[Français]

Ginette Lavack: Merci.

Si le gouvernement fédéral adoptait une législation sur les services de police autochtones demain, quelles seraient les trois priorités qui devraient y figurer pour qu'elle ait un effet réel sur la sécurité et la confiance des communautés?

[Traduction]

Sheila North: La souveraineté est primordiale. Les communautés doivent mettre au point leurs propres systèmes. Ce sont elles qui se connaissent le mieux. Nous sommes des agents de police dans nos propres communautés et des gardiens de la paix dans nos propres nations depuis des générations, depuis que nous existons. Je le sais, parce que dans notre langue, nous avons un terme pour la police: *simākanisak*. Ces gens sont très importants. Ils ont besoin d'autonomie. Les nations doivent avoir une certaine autonomie quant à la façon dont elles développent ces forces policières. Elles sont légèrement différentes de celles de la population générale, et cela doit être respecté. La formation des agents est aussi très importante. Bien sûr, le financement et la volonté politique doivent être au rendez-vous, parce qu'il semble y avoir là une grande lacune.

[Français]

Ginette Lavack: Merci.

Ma question sera peut-être un peu prématurée, mais Mme Anderson-Pyrz, qui faisait partie du dernier groupe de témoins, a parlé de la possibilité de mettre en œuvre un projet pilote d'alerte « Robe rouge » ici, à Winnipeg. Le rapport sera présenté demain, et je suis justement à Winnipeg pour participer à cette présentation.

Êtes-vous au courant de ce projet?

Avez-vous une idée des effets qu'il pourrait avoir sur le terrain?

[Traduction]

Sheila North: Oui, j'en ai entendu parler. J'ai vu une partie du travail réalisé pour cette étude et j'ai entendu certaines des discussions sur sa mise en œuvre. Il est très important que cette ressource soit disponible, car nous savons tous ce qui se passe lorsque des femmes disparaissent. Certaines affaires sont oubliées ou ignorées. Il serait utile d'avoir un système cohérent qui traite toutes les causes de la même façon.

[Français]

Ginette Lavack: Merci beaucoup, madame North.

Monsieur Herman, selon vous, quels sont les mécanismes de coordination entre les municipalités, les provinces et les services autochtones qui devraient être inclus dans une loi fédérale pour améliorer la sécurité?

• (1710)

[Traduction]

Le président: Nous venons de recevoir un message des interprètes selon lequel la qualité du son s'est dégradée.

Essayez encore une fois. Vous pouvez baisser le bras de votre microphone.

[Français]

Ginette Lavack: Est-ce mieux maintenant?

[Traduction]

Le président: Non.

[Français]

Ginette Lavack: D'accord.

[Traduction]

Le président: Malheureusement, non. Poursuivons.

Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci.

Madame Lavack, je pense que nous allions dans le même sens, de toute façon. Je vais donc pouvoir reprendre un peu votre question.

Monsieur Herman, j'ai été troublé par votre témoignage. Vous avez parlé de choses qui ont été mentionnées hier, dans la communauté de Notre-Dame-du-Nord, notamment par son maire, Michel Vaillant. Il a parlé des vols et des activités criminelles organisées, y compris des cambriolages, et il craint qu'il y ait un dérapage. Certains citoyens veulent se faire justice, parce que la présence policière n'est pas assez robuste. Vous avez dit que c'était arrivé chez vous.

Pouvez-vous me parler des conséquences de cette situation et des façons dont cela aurait pu être évité?

[Traduction]

Lyle Herman: Cela aurait pu être évité en assurant une présence policière adéquate, mais elle n'y est pas.

Il y a eu un incident aux États-Unis où un ancien combattant a ouvert le feu sur trois jeunes hommes et la loi américaine, en gros, l'a protégé.

Si une personne entre chez vous par effraction et que vous avez des enfants, une famille, à partir de quel moment déterminez-vous qu'il y a danger de mort? Ce n'est peut-être qu'une introduction par effraction, mais ont-ils un fusil ou un couteau? Si vous les avez vus, est-ce qu'ils vont vous blesser ou vous tuer? Comme simple personne, quand déterminez-vous que votre vie est en danger?

Il y a des lois au Canada qui semblent protéger les criminels. Ne vous engagez pas auprès d'eux et ne leur faites pas de mal, mais appelez la police. Pourquoi appeler la police en sachant qu'il n'y a pas assez de policiers?

Les systèmes de sécurité ne servent à rien. S'il se produit une entrée par effraction dans un domicile de ma collectivité et que l'alarme est déclenchée, mais qu'en même temps, une situation de violence familiale se produit ailleurs, la police va procéder par triage.

Il faut des services de police adéquats, mais parallèlement, les lois doivent changer. À mon avis, l'une de ces lois doit permettre à une personne de se protéger si elle croit... C'est une zone grise, mais il faudrait être en mesure de se protéger, de porter des armes, surtout lorsqu'on a des enfants. On ne pense pas à soi-même. On pense à la sécurité de ses enfants dans ces moments-là.

[Français]

Sébastien Lemire: Évidemment, je ne peux pas vous soutenir dans cette proposition, puisque je crains l'escalade que cela pourrait engendrer.

Cela dit, avez-vous d'autres propositions de changements législatifs qu'il serait important d'apporter, particulièrement en ce qui a trait aux pouvoirs des services de police autochtones?

[Traduction]

Lyle Herman: Il ne s'agit pas seulement des services de police autochtones, mais des services de police en général. J'entends dire — et les membres des collectivités que je représente l'en-

tendent aussi —, qu'il faut modifier les lois ici, au Parlement. Les récidivistes doivent être punis plus sévèrement. Les crimes sont généralement commis par une poignée d'individus qui causent des problèmes dans nos collectivités.

Il n'y a pas que cela, il y a aussi la méthamphétamine qui circule en grande quantité. Comme je l'ai mentionné plus tôt, elle est devenue assez bon marché et la criminalité monte en flèche. Certaines personnes entrent par effraction dans les maisons même en plein jour. Je suis les nouvelles et on voit cela partout au pays.

Il ne s'agit pas seulement des services de police autochtones. Si des changements sont apportés, il faut que cela se fasse au niveau de la GRC et il faut une loi standard.

[Français]

Sébastien Lemire: Vous avez également fait allusion à une certaine forme de laxisme quant à l'application de la loi.

Comment peut-on assurer une application équitable de la loi?

Dans bien des cas, ce qui semble freiner les interventions des policiers auprès des Premières Nations, c'est la peur de poser un geste raciste. Cela peut aussi être l'inverse, c'est-à-dire des policiers autochtones qui interviennent auprès d'allochtones, d'ailleurs.

Pouvez-vous nous en parler?

Dans quelle mesure doit-on appliquer la loi dans de telles situations, particulièrement lorsque le crime organisé est impliqué?

• (1715)

[Traduction]

Lyle Herman: Une solution simple serait, comme je l'ai mentionné, de modifier la loi. Puisque nos services de police sont inadéquats, ce serait fondamental, non? Ma collectivité est censée disposer de 19 agents, pourtant, elle répond davantage aux besoins des collectivités extérieures. Les criminels le voient bien. Si une personne commet une introduction par effraction, la police ne se présentera pas, parce qu'il n'y a tout simplement pas de surveillance policière. J'en parle dans les 35 collectivités que je représente dans le Nord. Il nous faudrait environ 130 agents, uniquement dans le secteur nord.

Je suis ici pour parler des préoccupations de ma collectivité et de celles des collectivités que je représente, car le taux de criminalité a explosé. Je m'adresse à vous au nom des 35 collectivités que je représente, et pas seulement, aussi au nom de tous, la municipalité et ses collectivités de même que les collectivités voisines des réserves.

Les failles dans les services de maintien de l'ordre constituent notre principal problème. J'ai aussi réclamé des peines plus sévères pour les récidivistes. Les deux enjeux vont main dans la main. On pourrait augmenter la surveillance policière, mais, si les criminels continuent de s'en tirer, à quoi bon accroître la surveillance policière?

[Français]

Sébastien Lemire: Merci. *Meegwetich*.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au deuxième tour.

Monsieur Schmale, vous avez la parole.

Jamie Schmale: Merci beaucoup.

Monsieur le maire, je vais reprendre là où vous vous êtes arrêté, lorsque vous avez parlé des récidivistes qui continuent de terroriser les gens. Lorsqu'il y a une augmentation de la criminalité, le nombre de victimes augmente aussi, et ce sont elles que vous défendez, les victimes qui sont continuellement harcelées dans vos collectivités.

Vous avez parlé de services de police inadéquats. C'est un excellent point. Vous l'avez mentionné à la toute fin de votre intervention. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet.

L'augmentation du taux de criminalité pose aussi problème. Nous recevons de plus en plus d'appels concernant des demandes de services accrus.

Ce problème est combiné au manque de policiers à l'heure actuelle, mais les deux... Nous ne sommes pas arrivés ici par accident. Des mesures législatives adoptées par le gouvernement fédéral nous ont menés au point où nous en sommes aujourd'hui, celui où les récidivistes recommencent sans cesse.

Lyle Herman: Oui. Lorsque je mentionne les « récidivistes », je parle également de la gravité des crimes qu'ils commettent. Une personne qui a fait l'objet de près de 30 accusations. À l'heure actuelle, c'est un nombre très réduit d'individus qui posent problème. Quand cette personne a été évacuée par avion parce qu'un citoyen avait pris les choses en main et qu'il a quitté la collectivité pendant quelques jours, le taux de récidives a immédiatement chuté.

Les agents de la GRC savent de qui il s'agit et nous, les membres de la collectivité, le savons aussi. Mais combien d'accusations doivent être portées pour y arriver? J'avais l'habitude de bien dormir. À présent, je me lève à chaque petit bruit que j'entends, je dois constamment me lever pour vérifier. Les systèmes d'alarme ne sont tout simplement pas adéquats. Je surveillais deux maisons pendant l'été. Je devais même y dormir. Il y avait des chiens avec moi, ce qui m'aidait un peu. Il n'y a pas dans chacune des collectivités de bons voisins qui s'occupent les uns des autres. Nous menons des vies occupées. C'est ce que je veux dire.

Je ne sais pas quel type de loi ils doivent enfreindre. Ce sont les récidivistes dont je parle. Les entrées par effraction ne sont-elles pas suffisamment graves? Je ne sais pas.

Jamie Schmale: Vous avez également mentionné le fait qu'un grand nombre de vos collectivités sont éloignées ou isolées et qu'en cas de crise, lorsque les secondes comptent et que l'aide se trouve à quelques minutes ou à des heures de distance, il faut avoir la capacité de bien se protéger et de protéger sa maison contre tout intrus potentiel — plutôt que ce qui a passé aux nouvelles récemment à Toronto, où l'on voyait des gens simplement laisser les clés de leur voiture à l'entrée avec un verre de lait et des biscuits pour les criminels.

Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus à ce sujet. Il se peut que je vous interrompe, car il me reste environ une minute et que j'ai quelques questions d'ordre administratif à régler.

• (1720)

Lyle Herman: Oui, j'ai songé à cela également. Bien entendu, il ne faut jamais laisser ses effets personnels dans son véhicule, mais les criminels s'y introduisent par effraction de toute façon. Il est donc préférable de laisser son véhicule déverrouillé, car lorsqu'ils ouvriront la porte et regarderont, ils verront qu'il n'y a rien et n'y toucheront pas.

Nous sommes lésés, car nous devons tolérer que nos véhicules soient fracassés, quand ils ne percent pas des trous dans nos réservoirs à essence. Un homme a volé un camion. Il a été accusé de vol, mais selon la loi, il s'agissait d'un vol de moins de 5 000 \$. C'est un camion flambant neuf qu'on a volé. Comment a-t-on pu l'évaluer à moins de 5 000 \$?

En ce moment, je ne sais plus quoi faire. Je me dis que si je dois porter des armes pour me protéger des intrus dans ma propre maison, je ferai ce qu'il est en mon possible de faire. Ce n'est pas ce que je souhaite, mais je veux pouvoir protéger ma propre famille.

Jamie Schmale: Merci, monsieur le maire. Je dois intervenir, non pas parce que je veux vous interrompre, mais parce que je pense que nous nous lançons dans un autre sujet.

Je veux simplement parler de mon avis de motion.

C'est une simple question de régie interne. Nous devrions régler le tout très rapidement.

Cela concerne l'étude à laquelle nous participons. Je crois qu'elle répond aux critères, monsieur le président. Je vais le lire rapidement. Peut-être pourrions-nous passer au vote et revenir à la série de questions. Je propose:

Que, relativement à l'étude en cours du Comité sur les services de police autochtones et la sécurité publique, et compte tenu de la publication du rapport du directeur parlementaire du budget intitulé « Aperçu du financement et des dépenses des services de police des Premières Nations et des Inuits » le mardi 25 novembre 2025, le directeur parlementaire du budget soit invité à répondre aux questions le mercredi 26 novembre 2025 pendant au moins une heure.

Le président: Merci beaucoup. Y a-t-il des observations?

(La motion est adoptée.)

Jamie Schmale: Merci.

Le président: Notre prochain intervenant est Jaime Battiste.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leurs témoignages. Comme je viens d'une collectivité micmaque, je connais les problèmes complexes qui ont rendu cette étude nécessaire.

Chef North, je vous entends très clairement lorsque vous affirmez que nous avons besoin d'agents qui parlent nos langues pour rendre nos collectivités plus sûres. C'est ce qu'ont affirmé de nombreux témoins.

Monsieur le maire, je retiens également la discussion sur le nombre d'introductions par effraction dans les petites collectivités où il y a une faible présence policière.

Chef Tsannie, je pense que vous avez exprimé en termes concrets les observations entendues lors de témoignages sur le maintien de l'ordre par la GRC dans nos collectivités, à savoir: « Que font-ils dans notre collectivité s'ils ne veulent pas travailler avec nous? »

Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant dans le cadre de cette étude, au moment où nous arrivons à la fin des interventions, est que lorsque la GRC est chargée de faire appliquer la loi dans la collectivité, on n'a pas l'impression qu'elle travaille en collaboration avec les dirigeants pour trouver des solutions. Ensuite, lorsqu'il est question de modèles de services de police autochtones, nous entendons dire qu'ils sont tellement sous-financés qu'ils ne peuvent pas fournir les mêmes services. Nous vivons un dilemme entre la création d'un service de police autochtone dans nos collectivités et les capacités et les ressources de la GRC.

Je me demande s'il n'y aurait pas lieu d'examiner un modèle hybride. Comment les membres des collectivités des Premières Nations peuvent-ils veiller eux-mêmes au maintien de l'ordre dans leurs collectivités tout en ayant les moyens d'action de la GRC? Je me demande si vous avez à l'esprit des solutions ou des recommandations qui nous aideraient au moment de formuler des recommandations dans le cadre de l'étude sur la façon d'aller de l'avant pour protéger nos collectivités.

Chef Tsannie, vous pourriez peut-être commencer et Mme North pourra ensuite répondre.

Le vice-chef Joseph Tsannie: Je tiens à souligner que la sécurité des collectivités revêt une grande importance. Au moment où nous avons été informés des agressions à l'arme blanche survenues à James Smith, nous avions déjà entamé des discussions avec les responsables de la sécurité publique. Lorsque ces agressions ont été commises, nous avons dû penser à d'autres solutions que celle qui consiste à retomber sur les services de police. Je sais que dans bon nombre de nos collectivités, lorsque les choses tournent mal, nous blâmons la police. Nous nous plaignons que la GRC ou que le service de police n'ont pas fait leur travail. Nous sommes passés par là. Nous avons frappé à ces portes et nous avons déposé des plaintes.

Vous vous rappelez peut-être l'individu de Halifax qui s'était déguisé en agent de la GRC dans un véhicule de la GRC et qui s'était livré à un déchaînement meurtrier. Cela ne s'était pas bien terminé. Après cela, je crois qu'on avait tenu une audience. J'ai appris qu'on avait lancé une initiative de sécurité communautaire à Halifax. Il y a une association pancanadienne qui discute de pratiques exemplaires. Comment rendre nos collectivités plus sûres? Quelles sont les pratiques exemplaires que d'autres collectivités ont adoptées et que nous pouvons mettre en œuvre dans certaines de nos collectivités? J'ai communiqué avec cette organisation, il s'agit de REACH Edmonton.

Récemment, nous avons découvert l'existence de fonds alloués à la prévention dans les collectivités, qui servent à agir avant que le mal soit fait. La prévention est aussi importante que la surveillance policière. Nous avons réuni les deux. Il n'y avait aucun modèle autochtone pour nous guider sur la façon de travailler dans nos collectivités. Nous travaillons à l'élaboration de ce modèle. Le problème, à présent, c'est le financement. Cela revient toujours à une question de financement. Nous avons un modèle. Il est là, mais comment le mettre en œuvre dans nos collectivités alors que les ressources sont absentes? L'idée est là, le volet prévention est là. Si une personne enfreint la loi, elle doit composer avec le service de police, mais la prévention est tout aussi importante dans nos collectivités.

Il s'agit d'un système hybride. Je crois que nous avons des solutions. Nous avons un modèle qui répond aux préoccupations des collectivités des Premières Nations, mais nous avons besoin d'aide pour le mettre en œuvre et le déployer dans bon nombre de nos collectivités.

• (1725)

Jaime Battiste: Madame North, voulez-vous intervenir?

Le président: Veuillez répondre très rapidement, s'il vous plaît, car nous sommes à la fin.

Sheila North: Oui, absolument.

Je ne répéterai pas tout ce que le vice-chef Tsannie vient de dire, mais je suis d'accord pour dire qu'il devrait y avoir un service de police autochtone. Il y a suffisamment d'anciens policiers à la re-

traite capables de contribuer à son développement. Les dirigeants des Premières Nations et même les jeunes doivent participer à l'élaboration de ce système. Bien sûr, le financement doit être au rendez-vous.

Il y a toujours de la concurrence entre la GRC, les forces policières provinciales et même les agents de sécurité pour l'obtention de financement, mais nous savons que les agents de sécurité, les policiers et les services de police autochtones actuels, comme TIPI, dont nous avons entendu parler plus tôt, et les gardiens de la paix des Premières Nations, fonctionnent parce qu'ils connaissent les communautés. Ils connaissent leurs langues, leurs luttes ainsi que leur histoire.

À l'heure actuelle, les Premières Nations sont victimes d'attaques ciblées parce qu'elles sont vulnérables. Nous ne bénéficions pas du même degré de sécurité que les autres. Nous avons entendu que le degré de sécurité des aéroports n'était pas à la hauteur et que d'énormes quantités de drogue entraient dans nos collectivités. C'est de l'ingérence étrangère. À mon avis, c'est carrément de cela qu'il s'agit, et cela fait souffrir des personnes. On vient chez nous recruter des personnes, comme le chef Yellowback l'a expliqué plus tôt. On cible des personnes sur les médias sociaux également.

Nous sommes des cibles faciles pour les organisations criminelles dont la présence se fait sentir dans nos collectivités. Une présence accrue de services policiers autochtones au pays ferait en sorte d'endiguer ce phénomène.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je vais poser une brève question avant de présenter ma motion, qui a été déposée.

Chef Herman, si j'ai bien compris votre intervention, selon vous, un corps de police, qu'il soit autochtone ou allochtone, doit appliquer la loi s'il y a un crime, peu importe l'endroit, que ce soit sur le territoire d'une réserve autochtone ou non.

Est-ce bien ce que vous pensez?

Y a-t-il des éléments législatifs qui empêcheraient, présentement, un corps de police autochtone d'agir hors de la réserve, ou qui empêcheraient la GRC, ou un autre corps de police allochtone, d'agir sur un territoire autochtone?

[Traduction]

Lyle Herman: Oui, qu'elles soient autochtones ou pas, les lois doivent être appliquées, mais pas seulement les lois existantes. Il faut aussi renforcer certaines lois et les faire respecter, pour garantir que la justice règne. Comme nous l'avons entendu plus tôt, il ne s'agit pas seulement des lois actuelles déjà mentionnées, mais également d'autres lois existantes qui doivent être renforcées.

Une question a été posée plus tôt au sujet de la zone grise dans certaines lois. Je l'ai soulevé plus tôt: combien de fois une personne peut-elle entrer par effraction dans les maisons avant...? Une personne qui fait l'objet de plus de 20 accusations pour introduction par effraction vit encore dans la rue, ce qui cause des dizaines de milliers de dollars en dommages.

• (1730)

[Français]

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

À la suite de discussions tenues avec l'ensemble des partis, je vais proposer une motion. À la suite d'une discussion avec M. Battiste, notamment, je me suis permis d'y ajouter un petit élément pour que l'objectif soit bien compris. J'ai ajouté le mot « reconnues » après les mots « communautés autochtones » et « nations autochtones ».

La motion est ainsi rédigée:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur les enjeux liés aux communautés autochtones reconnues qui n'ont pas d'assise territoriale ou de statut de réserve, ainsi que ceux des nations autochtones reconnues qui n'ont pas de traité moderne. L'étude devra examiner de quelle manière les autorités fédérales peuvent reconnaître et accélérer les processus de mise en œuvre; que le Comité consacre un minimum de quatre (4) séances à la présente étude et qu'il fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

Comme convenu, ce serait le sujet de la prochaine étude.

J'ai trouvé importante la préoccupation de M. Battiste. Je ne veux pas examiner, dans le cadre de cette étude, le cas des usurpateurs d'identité autochtone ni des gens qui souhaitent être reconnus comme autochtones. Cependant, de nombreuses communautés autochtones n'ont pas le statut de réserve. Depuis les années 1960, c'est exceptionnel que des communautés puissent atteindre ce stade. Cela nous préoccupe.

[Traduction]

Le président: Elle est recevable.

Quelqu'un veut-il intervenir?

Monsieur Battiste, allez-y.

Jaime Battiste: Je pense que ce sujet a déjà fait l'objet de discussions.

Pour donner suite au propos de M. Lemire, j'aimerais modifier la motion à l'improviste pour affirmer que notre examen portera sur les collectivités autochtones reconnues par le gouvernement fédéral, car il pourrait y avoir de nombreuses collectivités qui prétendent être autochtones ou qui prétendent ne pas avoir d'assise territoriale. Je veux me concentrer sur celles qui font partie intégrante de sa circonscription et de sa province, surtout sur les Premières Nations dans ses collectivités, car, comme nous le savons, il y a maintenant des réserves inuites et métisses et elles ont une structure différente.

C'est ce que je recommande. Il y a eu des discussions à ce sujet. J'espère que c'est acceptable.

Le président: Par souci de clarté, vous vouliez ajouter « par le gouvernement fédéral » après le mot « reconnu », afin que ce soit « reconnu par le gouvernement fédéral ».

Est-ce un amendement favorable acceptable?

[Français]

Sébastien Lemire: Oui.

[Traduction]

Le président: Merci.

Y a-t-il d'autres observations?

Jamie Schmale: Votons-nous sur l'amendement?

Le président: Oui, c'est un amendement favorable.

(L'amendement est adopté.)

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant à M. Zimmer, s'il vous plaît.

Vous avez cinq minutes.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci aux témoins d'être venus aujourd'hui.

Ma question s'adresse à Joseph Tsannie.

Un article de la CBC paru le 15 octobre avait pour titre « Le Grand Conseil de Prince Albert se rapproche de la création d'une force policière indépendante ». De toute évidence, vous êtes au courant de cet article. Il indique que, dans sa forme actuelle, le système ne se porte pas très bien, puisque vous devez créer un autre service de police. L'article fait référence à David Sanderson, conseiller à la mise en œuvre en matière de sécurité publique au Grand Conseil de Prince Albert. L'article dit ceci: « Parmi les préoccupations courantes concernant le maintien de l'ordre qu'assure la GRC dans les collectivités, mentionnons les longs délais d'intervention, la mauvaise compréhension de la culture et la faible présence dans la collectivité. Sanderson rapporte également que les gens ont l'impression qu'il n'y a tout simplement pas assez d'agents sur le terrain. » « Il n'y a pas assez de policiers dans nos collectivités. Ce service est sous-financé actuellement. » L'article affirme encore: « Pendant ce temps, certaines personnes craignent de plus en plus pour leur sécurité. »

Vice-chef Tsannie, il semble évident que les responsables ne font pas leur travail dans la collectivité. Pensez-vous que de s'en prendre aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi et à leurs fusils de chasse constitue une bonne utilisation des agents disponibles et des ressources limitées?

Le vice-chef Joseph Tsannie: Là d'où je viens, on nous enseigne à utiliser des armes à feu pour la chasse à un très jeune âge. Mon fils a 10 ans. Je l'emmène chasser le caribou sur nos terres.

Pour ce qui est des armes à feu et du recours aux policiers en sous-effectif pour les contrôler, je suis ouvert à toute forme de sécurité communautaire, quelle qu'elle soit, pour assurer la sécurité de notre collectivité.

• (1735)

Bob Zimmer: La question était de savoir, si vous manquez déjà de ressources pour lutter contre les criminels et la criminalité dans la collectivité, croyez-vous qu'il faut mandater des personnes supplémentaires pour s'en prendre à ceux, comme vous, qui possèdent légalement des armes à feu, dans le but de saisir leurs armes? Voyez-vous là une bonne utilisation des ressources?

Le vice-chef Joseph Tsannie: Puisqu'ils ne répondent pas aux besoins, il faut les mettre à la tâche. Tant que nous n'aurons pas notre propre service de police autochtone ou notre propre système de gouvernance, sans parler de la façon dont tout cela va fonctionner... Ils ne répondent pas à nos besoins. Ils n'y arrivent pas encore. Mettez-les au travail, si vous le pouvez, pour assurer la sécurité de notre collectivité.

Bob Zimmer: Je réprouve le fait que la seule chose qu'ils font dans la collectivité, c'est de s'en prendre à vos armes à feu alors qu'elles sont obtenues légalement et que vous en êtes les propriétaires.

Ma prochaine question s'adresse au maire Herman.

Nous vous avons entendu dire dans votre témoignage qu'il ne vous restait plus que cinq agents, et pas nécessairement des agents qui sont même en service dans la collectivité. Vous avez également affirmé que votre collectivité est en proie à des activités criminelles qui demeurent sans conséquence, souvent à cause d'un manque de ressources. J'entends votre frustration, lorsque vous dites que si vous devez prendre les choses en main pour la protection de votre propre famille, vous allez le faire. C'est un triste constat, alors que les forces policières sont censées nous protéger tous.

Ma question ressemble à celle que j'ai posée au vice-chef Tsannie. Pensez-vous qu'il est judicieux de faire appel à un nombre limité d'agents de police, qui ont déjà du mal à assurer les services de base, afin qu'ils s'en prennent aux propriétaires d'armes à feu inuits et des Premières Nations respectueux des lois et qui ne causent aucun problème?

Lyle Herman: Non, ça ne l'est pas. Ce n'est pas judicieux. Ma famille possède des armes à feu, mais elles sont sous clé et en sécurité. Qu'est-ce que cela change pour eux? Nous respectons la loi. Nous utilisons nos armes aux fins prévues. Pourtant, je crois qu'ils ont raison: personne ne devrait posséder d'arme de poing. Pourquoi en posséder une?

Il y a eu chez nous une fusillade il y a de cela des années, une dizaine d'années maintenant. Une personne a ouvert le feu dans une école. Où cette personne a-t-elle obtenu cette arme? Qui était propriétaire de cette arme? Était-elle même sous clé? Comment l'ont-ils obtenue? Il faut prévoir des conséquences pour les propriétaires d'armes à feu qui ne les verrouillent pas correctement.

Bob Zimmer: Vous êtes donc d'accord pour dire qu'une personne ayant obtenu une arme à feu illégalement et ne disposant pas d'un permis d'armes à feu ne devrait pas pouvoir la posséder. C'est là-dessus qu'il faut mettre l'accent.

J'ai une question complémentaire à ce sujet. Préférez-vous que les ressources soient consacrées aux criminels plutôt qu'à vos armes à feu et aux propriétaires d'armes à feu en particulier? Le problème consiste à déterminer quelle est la priorité.

La dernière chose qu'une collectivité veut, c'est... Nous avons déjà entendu de nombreux témoins dire qu'on ne s'occupe pas des crimes fondamentaux dans les collectivités. À présent, le ministre de la Sécurité publique veut confier à la GRC la tâche de surveiller les Inuits et les membres des Premières Nations qui détiennent légalement des armes à feu et qui savent comment les utiliser, comme l'a dit le vice-chef Joseph Tsannie. Maintenant, les agents de police qui, déjà, ne sont pas en nombre suffisant, devront vérifier vos armes à feu.

Le président: Je suis désolé. Cela nous amène à la fin. Nous avons dépassé le temps alloué.

Nous allons passer à Brendan Hanley, pour cinq minutes.

Brendan Hanley: Merci beaucoup à vous trois d'être ici et merci de vos témoignages.

Madame North, un élément de votre déclaration préliminaire m'a frappée, et c'est l'observation selon laquelle lorsque vous vous sen-

tez en sécurité dans votre collectivité, la criminalité chute. Vous distinguez le sentiment de sécurité de la sécurité réelle.

Je me demandais si vous pouviez nous décrire brièvement les éléments qui permettent de se sentir en sécurité dans une collectivité.

Sheila North: C'est exact. Je crois que cela me vient des peuples autochtones et, plus particulièrement, des Premières Nations, de leur force et des solutions qu'ils préconisent pour lutter contre la criminalité et les injustices dont ils sont témoins au sein de leurs nations. Cela a à voir avec les missions peu utiles que le député vient de signaler. Je comprends ce qu'il tente de faire, mais je pense que la principale erreur consiste à ne pas pouvoir financer les nations adéquatement.

Les Premières Nations sont forcées d'utiliser une partie des fonds qui leur sont alloués chaque année pour appuyer dans leurs tâches les policiers et les agents de sécurité de leurs collectivités. Ces fonds sont déjà limités, comme vous le savez probablement. Ils sont obligés de financer une partie de ces services, ce qui est tout à fait injuste. Rien de tout cela n'est juste, car ce problème cause des pertes de vie, en plus d'être préjudiciable à la paix, à la sécurité et au sentiment de sécurité. Tout cela ne peut venir que d'une plus grande présence des agents eux-mêmes, des solutions préconisées par les collectivités, qui doivent être mieux équipées pour faire face au problème en croissance dont nous venons de parler.

• (1740)

Brendan Hanley: Vice-chef Tsannie, vous avez bien décrit tout le spectre de l'approche holistique en matière de sécurité communautaire. Je suis vraiment impressionné par vos observations.

J'aimerais savoir ce qui vous a motivé ou ce qui vous a permis de vous engager si jeune. Vous avez parlé de votre engagement dès l'âge de 18 ans en leadership et en sécurité communautaire.

Le vice-chef Joseph Tsannie: J'ai parlé plus tôt de possibilités pour les jeunes dans nos collectivités. Les collectivités nordiques sont toujours aux prises avec des éclosions de tuberculose. Depuis le début de la pandémie que nous demandons à tous de rester à l'intérieur. On pouvait trouver 15 ou 16 personnes dans une maison de trois chambres à coucher avec une salle de bain.

Nos enfants sont à la recherche de possibilités. Nous avons, à cette fin, lancé un projet pilote de formation afin d'offrir ces possibilités à nos jeunes. Nous avons mis sur pied un projet pilote de soutien aux aînés par mentorat. Nous leur avons fourni l'hébergement. S'ils voulaient rentrer chez eux pour manger des repas traditionnels, nous les autorisons à le faire.

La formation policière doit répondre aux besoins de nos gens, qui viennent de collectivités nordiques isolées, afin qu'ils s'y sentent les bienvenus. On doit veiller à ce qu'ils n'y soient pas intimidés et s'assurer de mettre en place des mesures de soutien qui permettent la participation positive de nos gens dans les forces de l'ordre ou dans le système judiciaire.

Il faut leur offrir la possibilité de changer le tableau. Si nous maintenons le statu quo, nous n'offrons aucune possibilité à nos collectivités autochtones et les choses vont simplement dégénérer. Il s'agit d'ouvrir des portes.

Pourquoi pas? Cela fait 152 ans que la Gendarmerie royale du Canada travaille dans nos collectivités. Pourquoi les Premières Nations n'ont-elles jamais saisi l'occasion de prendre cette responsabilité? Pourquoi ne pas encourager nos étudiants à se lancer dans le maintien de l'ordre?

Il faut changer l'histoire. Si les choses ne s'améliorent pas — si votre cour n'est pas nettoyée comme vous le voulez —, alors vous le faites vous-même. C'est là l'occasion qui se présente.

Nous voulons tous vivre dans une collectivité sécuritaire. Nous voulons tous que les provinces soient sûres. Nous voulons tous un Canada sûr.

Brendan Hanley: J'aimerais poser rapidement une autre question.

Vous avez aussi parlé de possibilités en matière de sports et de loisirs. Quelles sont ces possibilités que vous entrevoyez dans les collectivités, et comment pouvons-nous contribuer à accroître ces possibilités pour les sports et les loisirs?

Le président: Veuillez répondre en 30 secondes, s'il vous plaît.

Le vice-chef Joseph Tsannie: En ce qui concerne ces possibilités, les programmes scolaires jouent un rôle très important, car il y

a plus de financement pour les activités sportives et récréatives pendant les études. Il faut aussi parler de l'accès au transport. Le coût du transport est élevé. Pour envoyer une équipe de hockey d'une de nos collectivités nordiques dans un grand centre au sud, il en coûte autour de 1 500 \$ par billet. Comment peut-on envoyer une équipe de hockey s'il n'y a pas de routes? Qu'en est-il de la formation? S'ils partent, ils ne peuvent plus revenir à la maison en visite, parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Le taux de chômage élevé dans nos collectivités est difficile pour les familles. Le coût de la vie est élevé dans le Nord: les aliments, la formation, l'essence, etc... Ce sont tous des obstacles pour lesquels il faut trouver des solutions.

Le président: Merci beaucoup pour tous vos témoignages. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je cherche un consensus pour lever la séance.

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>